



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

# PREMIERE PARTIE

<b>LE CONTEXTE ECONOMIQUE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2026</b>	<b>I</b>
<b>Le contexte international</b>	<b>5</b>
Une croissance mondiale fragilisée par les politiques protectionnistes	5
Une inflation stabilisée en zone Euro	5
Les politiques monétaires de la FED et de la BCE	6
<b>Le contexte national</b>	<b>7</b>
Un recours à l'emprunt en réponse à la baisse de l'épargne brute	7
Le financement des investissements locaux	8
La trésorerie des collectivités	9
La France mauvais élève de la zone euro en matière de déficit public	10
<b>Le projet de loi de finances 2026</b>	<b>12</b>
Les mesures de loi de finances 2026 qui concernent le bloc communal	12
<b>Le coefficient de revalorisation des bases locatives en 2026</b>	<b>13</b>
La hausse du coefficient de revalorisation des bases cadastrales fixée à +0,8%	13
<b>LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE A FIN 2025</b>	<b>II</b>
<b>Les principaux ratios financiers</b>	<b>15</b>
Des finances qui restent dans le vert	15
<b>Analyse de la section de fonctionnement</b>	<b>16</b>
Des dépenses réelles de fonctionnement en légère baisse	16
Des recettes réelles de fonctionnement atones	19
Un excédent de fonctionnement qui recule	23
<b>Le niveau de l'épargne</b>	<b>24</b>
L'impact de l'effet ciseau sur le niveau de l'épargne nette	24
<b>Les investissements</b>	<b>25</b>
Un pic de dépenses cohérent et attendu dans le cadre du PPI	25
<b>La dette communale</b>	<b>27</b>
Focus sur le niveau et la structure de la dette communale	27
<b>Les flux budgétaires intercommunaux</b>	<b>29</b>

## DEUXIEME PARTIE

<b>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>	<b>III</b>
<b>Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle</b>	<b>30</b>
La maîtrise des dépenses pour assurer la soutenabilité de la trajectoire financière	30
<b>La section de fonctionnement</b>	<b>31</b>
Des dépenses contenues	31
Une absence de dynamique sur les recettes	35
<b>Un haut niveau d'investissement</b>	<b>40</b>
La structure des dépenses d'investissement « récurrentes » et inscrites au PPI	40
Les autorisations de programme	41
Le financement des investissements	44
La dette	46
<b>Les ressources humaines</b>	<b>IV</b>
Orientation de la politique des ressources humaines 2026	48
Gestion des emplois et des parcours professionnels	50
Maintien de la volonté de former un maximum d'agents aux enjeux de demain	53
Prévention/Santé au travail	54
Maintien du niveau des prestations sociales	56
Un budget maîtrisé	57
La structure de la masse salariale	58
La structure des effectifs	59
<b>Le budget annexe du cinéma</b>	<b>V</b>
Un budget stable	60



# I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

- Le contexte international
- Le contexte national
- La loi de finances 2026
- Le coefficient de revalorisation des bases locatives en 2026

# PREMIERE PARTIE

## I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

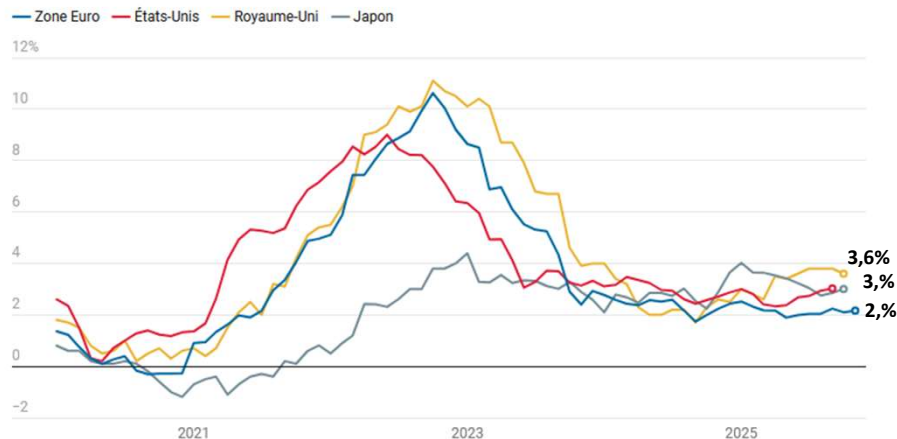
### Le contexte international

#### Une croissance mondiale fragilisée par les politiques protectionnistes

Dans un contexte marqué par une intensification des mesures protectionnistes, une vulnérabilité des finances publiques et des marchés financiers fragilisés par les nombreuses incertitudes, les perspectives de croissance pour 2026 anticipent un recul par rapport à 2025. La croissance mondiale 2026 est ainsi estimée à + 3,1% contre 3,2% en 2025, avec de nouveau un fort contraste entre les résultats enregistrés par les pays « émergents », portés par l'Inde et la Chine, et les pays « avancés ».

#### Une inflation stabilisée en zone euro autour de 2%

Évolution des taux d'inflation



Graphique: Le Grand Continent - Source: Commission européenne, Bureaux statistiques nationaux

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2024	2025	2026
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
États-Unis	2,8	2,0	2,1
Zone euro	0,9	1,2	1,1
Allemagne	-0,5	0,2	0,9
France	1,1	0,7	0,9
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,5	2,9	2,0
Japon	0,1	1,1	0,6
Royaume-Uni	1,1	1,3	1,3
Canada	1,6	1,2	1,5
Autres pays avancés	2,3	1,8	2,0
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,3</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,3</b>	<b>5,2</b>	<b>4,7</b>
Chine	5,0	4,8	4,2
Inde	6,5	6,6	6,2
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>3,5</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>
Russie	4,3	0,6	1,0
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>
Brazil	3,4	2,4	1,9
Mexique	1,4	1,0	1,5
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>2,6</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>
Arabie saoudite	2,0	4,0	4,0
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>
Nigeria	4,1	3,9	4,2
Afrique du Sud	0,5	1,1	1,2
<b>Pour mémoire</b>			
<b>Pays émergents et pays à revenu intermédiaire</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>4,2</b>	<b>4,4</b>	<b>5,0</b>

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2025.



## **I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE**

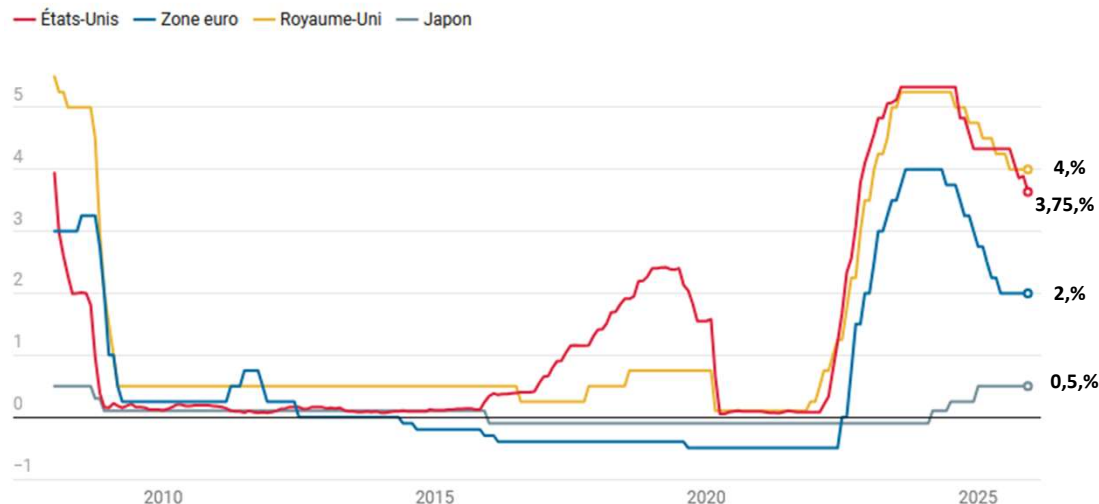
### ***Les politiques monétaires de la FED et de la BCE***

Le recul de l'inflation a rendu possible un assouplissement monétaire dans la zone euro. La Banque Centrale Européenne a ainsi baissé son taux directeur à 2% à partir de juin 2025 (contre 4% en mai 2024). De son côté la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) a abaissé ses taux de 0,25 point afin de soutenir l'économie américaine pour atteindre 3,75% en octobre.

*Ces baisses répondent à deux objectifs :*

- Diminuer le coût des emprunts immobiliers
- Favoriser la consommation et l'investissement

### **Évolution des taux directeurs**



*« La BCE est prête à prendre toutes les mesures nécessaires pour assumer ses responsabilités afin de garantir la stabilité des prix et la stabilité financière dans la zone euro »*

Christine Lagarde

## I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

### *Le contexte national*

#### *Un recours à l'emprunt en réponse à la baisse de l'épargne brute*

Les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont été maîtrisées en 2025, notamment les charges à caractère général qui ont bénéficié de la décélération des prix.

Dans le même temps les recettes de fonctionnement ont connu une progression moins marquée, du fait d'un ralentissement, voire d'une baisse des dotations et participations, ayant pour conséquence un nouveau recul de l'épargne brute.

Les dépenses d'investissement sont en hausse de + 4,2% par rapport à 2024, financées par un recours à l'emprunt conséquent et un prélèvement sur le fonds de roulement.

## Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 3,1</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>102,1</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 9,4</b>	<b>29,5</b>	<b>+ 4,2</b>	<b>30,7</b>
Recettes fiscales	+ 2,7	66,5	+ 2,0	67,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	16,8	+ 1,4	17,1	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 8,1	15,9	- 2,0	15,6
Participations	+ 4,9	3,7	- 0,5	3,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 3,8	12,7	+ 4,8	13,3
Produit des services	+ 5,9	7,7	+ 4,7	8,1	- Flux net de dette (7) =		+ 0,9		+ 1,8
Autres	+ 5,8	5,3	+ 2,6	5,4	- Emprunts nouveaux*	+ 12,3	7,3	+ 11,0	8,1
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 4,2</b>	<b>85,8</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>88,0</b>	- Remboursements (8)*	- 0,9	6,4	- 2,0	6,3
Dépenses de personnel	+ 4,3	45,4	+ 3,6	47,0	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	-	<b>- 1,7</b>	-	<b>- 1,5</b>
Charges à caractère général	+ 4,1	22,2	+ 1,5	22,5	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>66,5</b>	<b>+ 2,7</b>	<b>68,3</b>
Dépenses d'intervention	+ 5,0	15,1	+ 1,9	15,4	<b>Budgets principaux</b>				
Autres	- 11,2	1,5	- 5,0	1,4	p : prévisions				
Intérêts de la dette	+ 9,9	1,7	- 2,8	1,6	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 3,1</b>	<b>14,2</b>	<b>- 0,4</b>	<b>14,1</b>	* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal				
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 4,8</b>	<b>7,7</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>7,8</b>	** hors opérations financières				

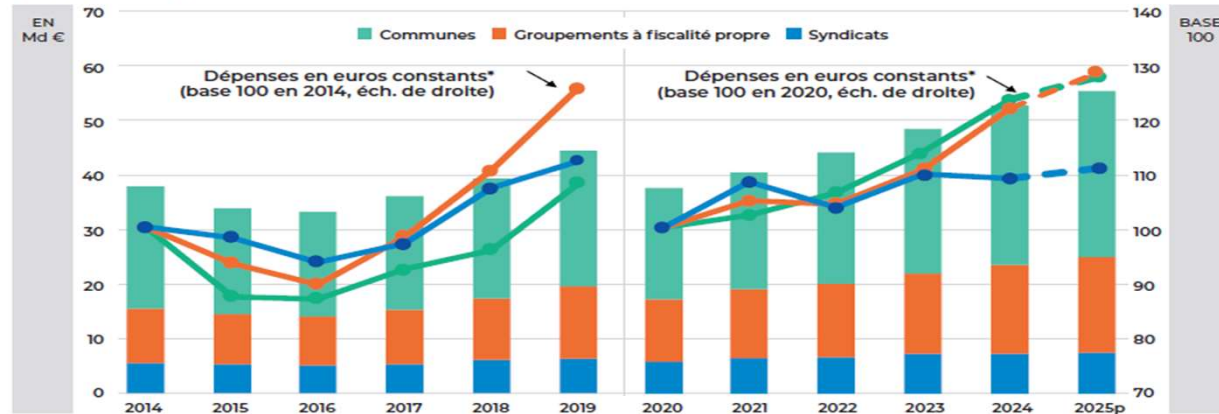
Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.



# I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

## Dépenses d'équipement des collectivités du bloc communal

© La Banque Postale

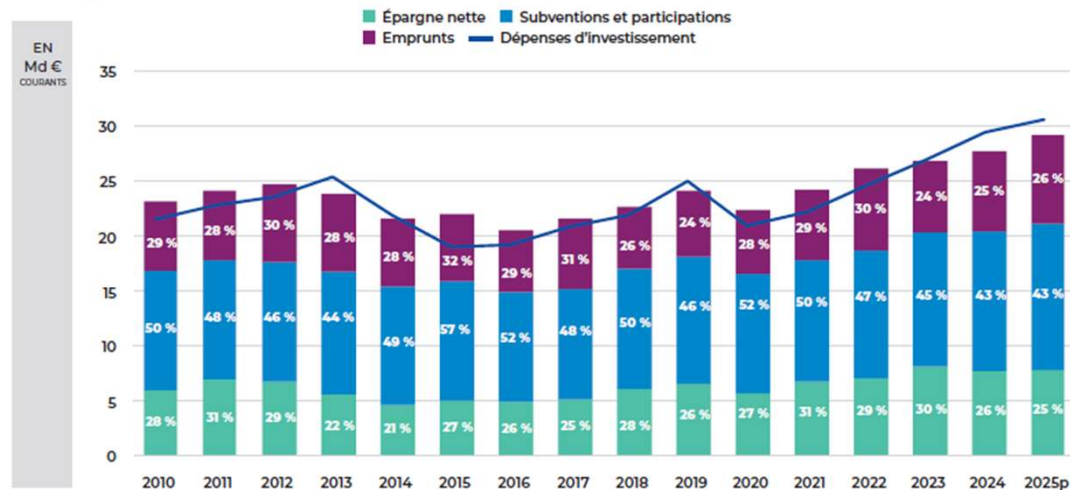


Les fins de mandats correspondent traditionnellement aux pics d'investissement.

Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), traitement La Banque Postale.  
\*Dépenses d'équipement corrigées de l'effet prix via l'indice de prix FBCF APU Insee disponible jusqu'en 2024. La prévision de dépenses d'équipement pour 2025 est corrigée du déflateur de l'investissement prévu pour 2025 dans le rapport d'avancement annuel (avril 2025) du Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) pour 2025-2029.

## Financement des investissements des communes

© La Banque Postale



Avec une épargne nette qui recule et des dotations qui dans le meilleur des cas stagnent, la dépendance des collectivités à l'emprunt augmente.

Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

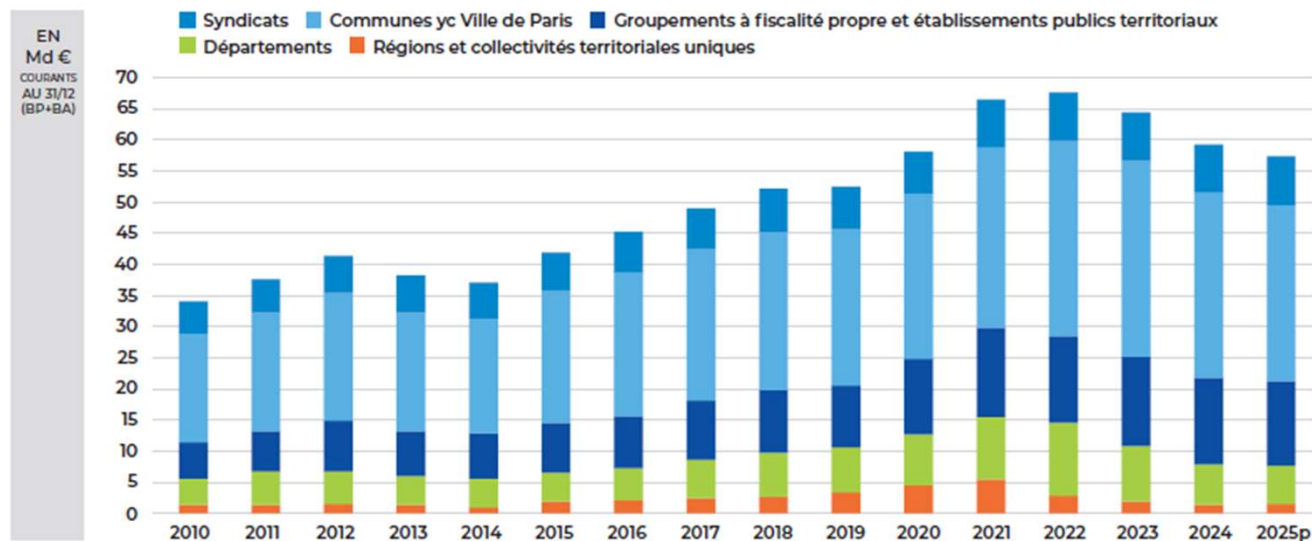


## I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

Entre 2014 et 2022 la trésorerie des collectivités n'a fait qu'augmenter entre incertitudes budgétaires, crises sanitaires et économiques pour atteindre près de 78 milliards d'euros.

Depuis 2023 une baisse constante s'est amorcée, saluée par la cour des comptes, qui rappelle que disposer de forts excédents de trésorerie n'est pas forcément un indicateur de bonne gestion, puisque cela traduit généralement des levées injustifiées d'emprunts qui pèsent sur les collectivités en remboursement de frais financiers notamment.

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.



### I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

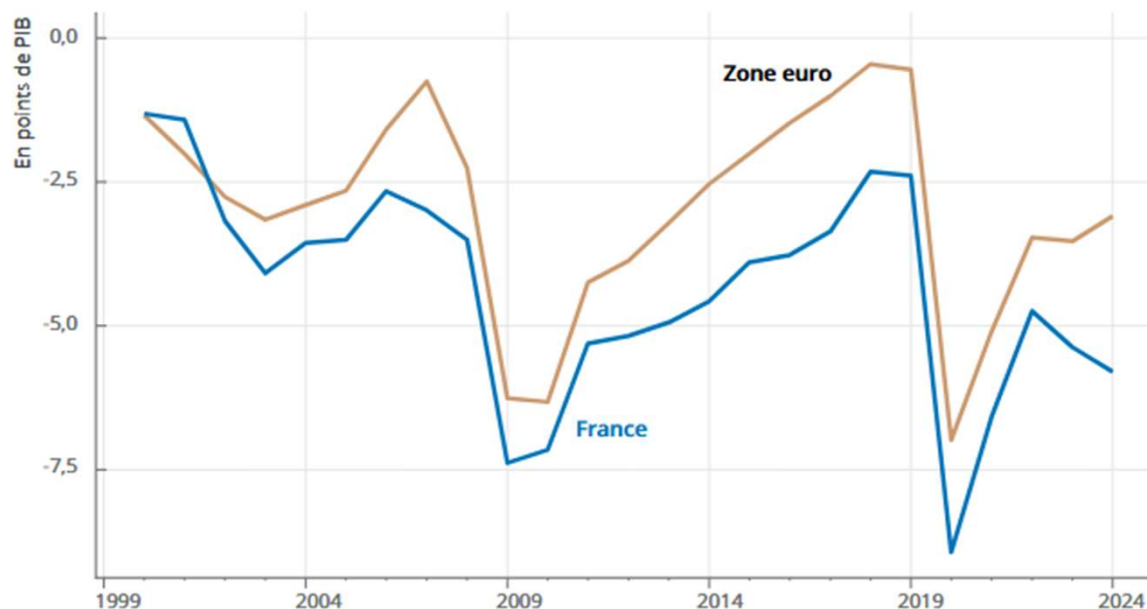
#### *La France moins bon élève de la zone euro en matière de déficit public*

Après deux exercices (2023 et 2024) durant lesquels les comptes ont dérapé bien au-delà des prévisions, le déficit public 2025 devrait se situer à 5,4% du PIB contre 5,8% en 2024 avec un ratio d'endettement qui représenterait 116% du PIB. Ce déficit reste largement supérieur à la moyenne de la zone euro (3,1%).

Le déficit de 3% fixé dans le cadre du traité européen de « Maastricht » ne serait pas atteint avant 2030.

Le premier décrochage entre la France et les autres pays membres de la zone euro arrive fin 2007 juste avant la crise des « subprimes », la seconde période de dérapage débute en 2019, puis se poursuit après la crise sanitaire de 2020, plus en raison d'une diminution significative des recettes publiques que d'une hausse des dépenses.

Comparaison du solde public français et de la zone euro

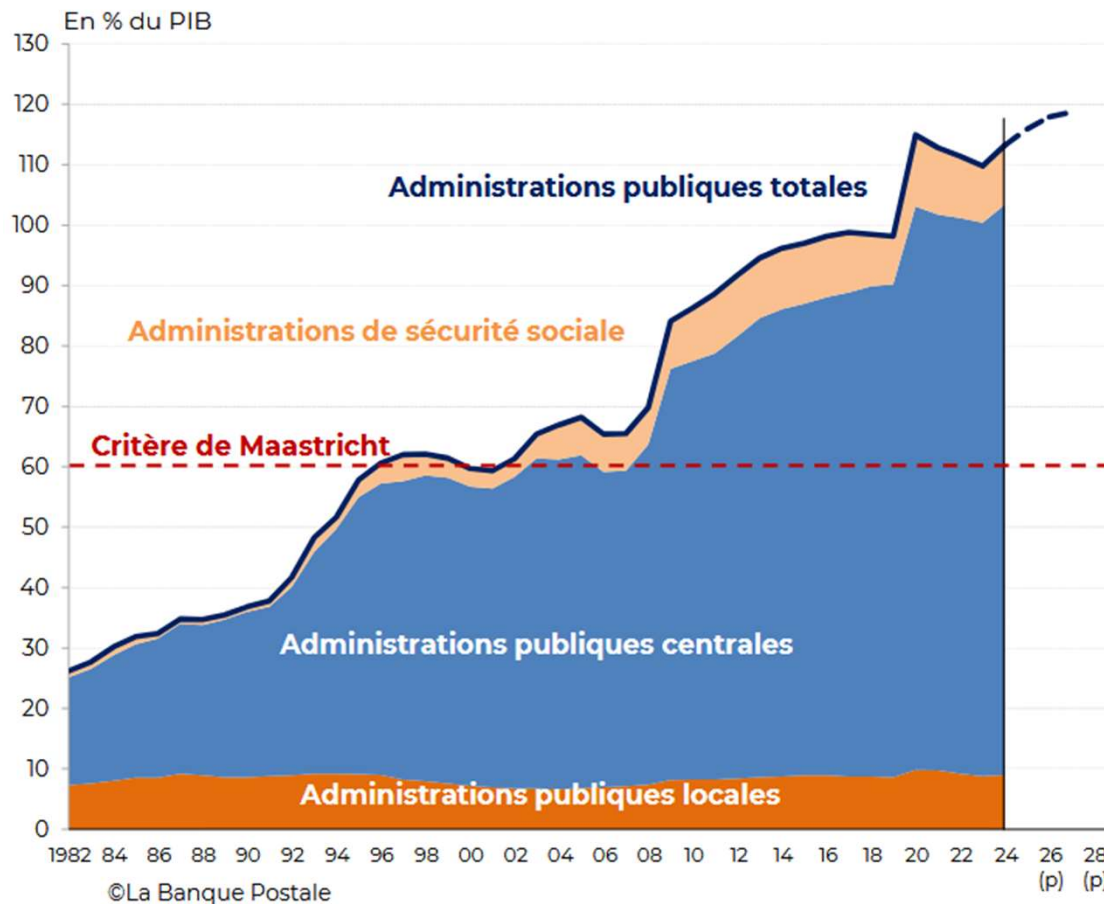


Sources : AMECO avril 2025, calculs des auteurs.

## I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

La dette publique française s'établit en 2025 à 3 416,3 milliards d'euros contre 3 305,3 milliards d'euros fin 2024.

### La dette des administrations publiques



Pourquoi la dette ne cesse d'augmenter ?

Un budget de l'État structurellement déficitaire depuis 1975

Un déficit qui croît chaque année

Un recours à la dette chaque année pour « financer le déficit »

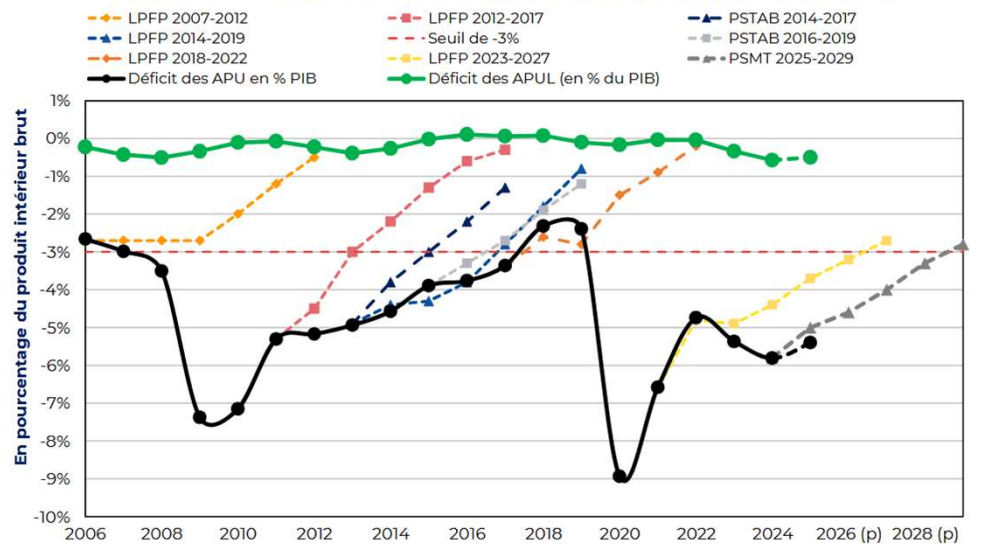


## I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

### *Les dispositions de la loi de finances 2026 qui concernent les communes*

- Pas de contribution au redressement des comptes publics dans le cadre du DILICO\*
- Stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Réduction de l'enveloppe de dotation de soutien aux investissements
- Réduction de 16% de l'enveloppe consacrée au Fonds Verts par rapport à 2025
- Maintien du taux du FCTVA à hauteur de 16,404%
- Maintien du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement

#### Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



**« La question est de savoir quel est le niveau d'effort à demander aux collectivités locales, sachant qu'elles ne sont pas responsables de la dette publique, que leurs finances sont sous contrôle et que leurs dépenses font d'elles le premier investisseur public ? »**

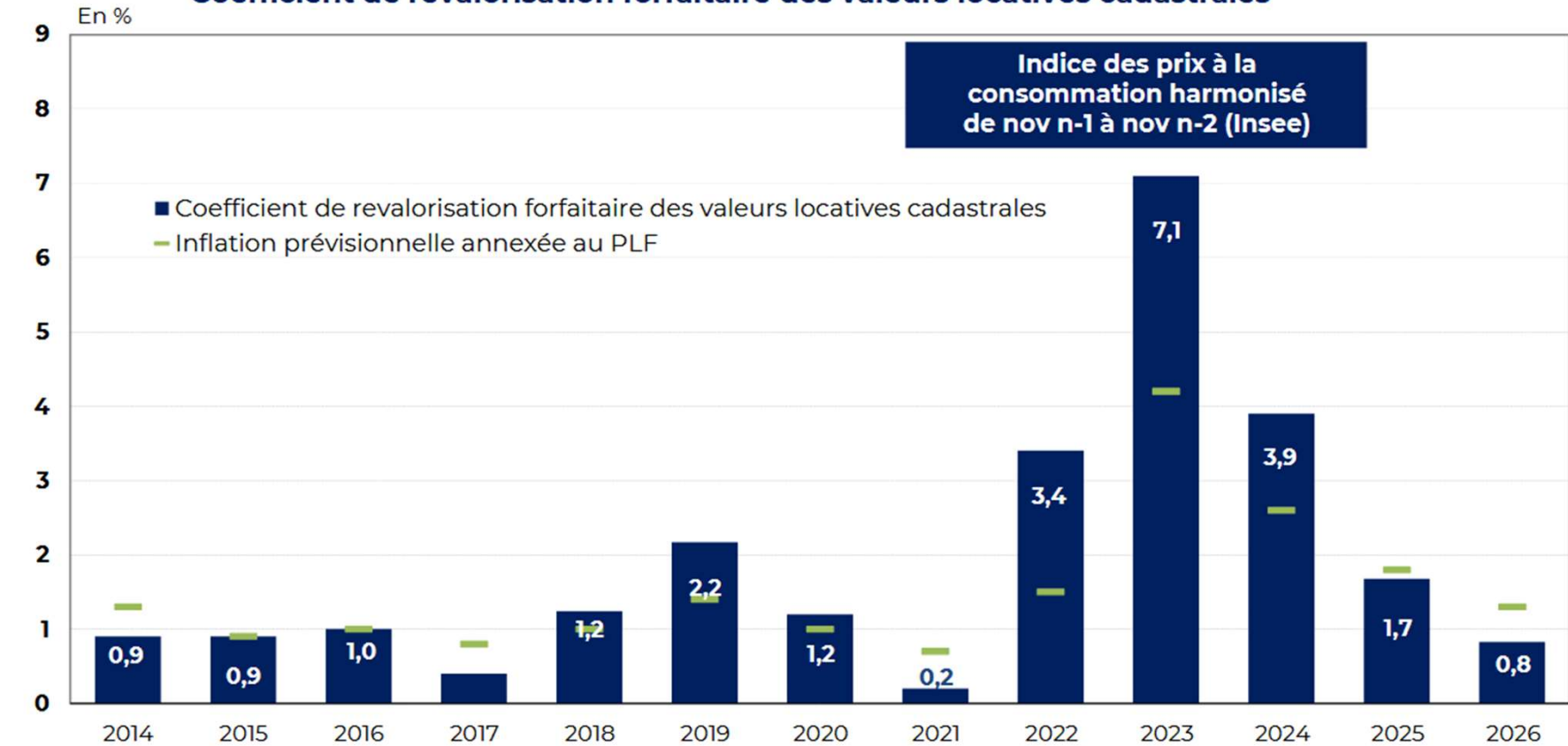
Luc Alain Vervisch (Directeur des études et recherches à la Banque Postale)

\* Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (contribution 2026 initialement projetée à 720k€)

## I CONTEXTE ECONOMIQUE ET SITUATION BUDGETAIRE

### *Le coefficient de revalorisation des bases locatives*

#### Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [Insee](https://www.insee.fr)

© La Banque Postale

En valeur cette revalorisation correspond à un produit de la taxe foncière estimé en hausse de 120 K€ par rapport à 2025.



## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

- Les principaux ratios financiers
- Analyse de la section de fonctionnement
- Le niveau de l'épargne
- Les investissements
- La dette communale
- Les flux budgétaires intercommunaux



***Un recul de l'épargne brute maîtrisé pour des finances qui restent dans le « vert » :***

- ✓ Malgré un contexte financier défavorable, le recul de l'épargne brute a été contenu.
- ✓ Les indicateurs financiers attestent que la collectivité dispose toujours de finances saines.
- ✓ La capacité de désendettement de la commune reste à un niveau très inférieur au seuil d'alerte.

Principaux ratios financiers	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne de la strate (2024)**
Épargne brute	6 047 590 €	5 758 460 €	4 886 468 €	4 896 086 €	4 306 524 €	4 004 232 €	193 €/habitant pour Joinville 211 €/habitant pour la moyenne
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	16,18 %	15,81 %	13,06 %	12,64%	10,21 %	9,59 %	
Encours (au 31.12)	21 379 315 €	19 634 480 €	17 945 745 €	16 465 059 €	15 065 557 €	19 729 528 €	945 €/habitant pour Joinville 986 €/habitant pour la moyenne
Capacité de désendettement de la commune*	3,5	3,4	3,9	3,5	3,7	5,2	Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans
Épargne nette	3 953 249 €	3 780 913 €	3 153 787€	2 968 491 €	2 709 365 €	2 460 662 €	118 €/habitant pour Joinville 108 €/habitant pour la moyenne
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	57,18 %	53,89 %	47,91 %	42,49 %	37,43 %	49,65 %	



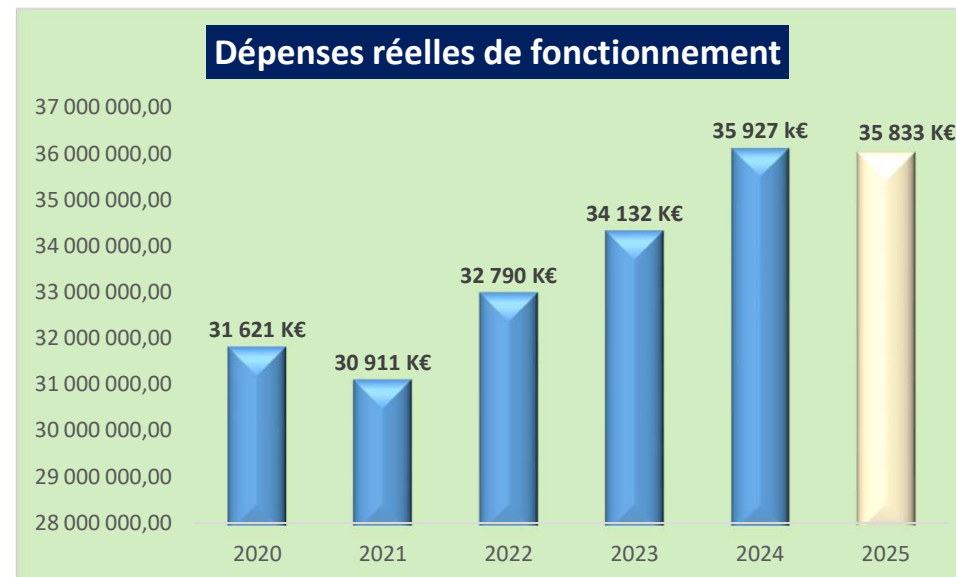
## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

*Une stabilité du niveau des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024*

### **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement en 2025, très légèrement inférieur à celui de 2024 (-0,26%), s'explique notamment par :

- Une baisse significative du niveau des charges à caractère général (- 3,90%)
- Une diminution de la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (- 4,69%)
- Une maîtrise des dépenses de personnel (+1,26%)
- Un niveau de subvention aux associations en hausse (+3,69%)
- Une hausse de la contribution au Fonds de compensation des charges transférées (+ 4,29%)





## II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

*Une stabilité du niveau des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024*

### Les charges à caractère général

La baisse de -3,90% entre 2025 et 2024 est due principalement :

- A la diminution du coût des fluides (baisse du kwh et de la consommation / -509 K€)
- Au coût moindre du contrat de restauration scolaire (ni indemnité d'imprévisibilité ni révision comme en 2024 soit -161 K€)

La portée de ces baisses reste finalement limitée car la commune a du faire face par ailleurs à des augmentations :

- ✓ + 214 k€ pour l'entretien des bâtiments et des matériels
- ✓ +140 k€ sur les assurances
- ✓ + 48 k€ sur les frais d'études et contrôles réglementaires
- ✓ + 44 K€ de fournitures de petit équipement nécessaires au fonctionnement des services
- ✓ + 43 k€ sur les frais d'annonces
- ✓ + 30 k€ d'assistance sur la passation de marchés complexes (Restauration, nettoyage)
- ✓ + 29 K€ sur la consommation d'eau et combustibles
- ✓ + 27 K€ pour 1/2 poste économe des flux et cotisations (AMIF, ORBIVAL, SIGEIF...)
- ✓ + 23 k€ de paiement de taxe foncière
- ✓ + 18 K€ de frais de formation au bénéfice des agents
- ✓ + 10 K€ pour l'achat de vêtements de travail et équipement de protection individuel

Charges à caractère général	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant en K€	7217	7536	8214	9160	10218	9819
Variation en valeur en K€ / N-1		319	678	946	1058	-399
Variation en % / N-1		<b>4,42%</b>	<b>9,00%</b>	<b>11,52%</b>	<b>11,55%</b>	<b>-3,90%</b>



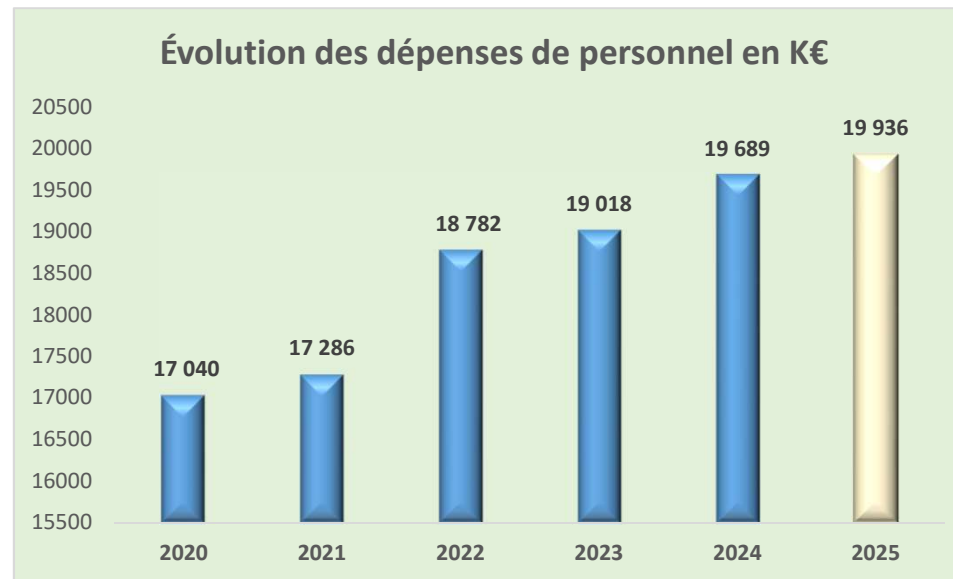
## II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

*Une stabilité du niveau des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024*

### Les dépenses de personnel

La hausse de + 1,26% de la masse salariale (+ 247 K€ en valeur) est principalement due à l'augmentation du taux de la cotisation CNRACL (de 31,65% en 2024 à 34,65% en 2025) qui représente environ 215 k€.

Pour rappel ce taux de cotisation sera majoré de 3% jusqu'en 2028 pour atteindre 43,65%.



Dépenses de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant en K€	17040	17286	18782	19018	19688	19936
Variation en valeur en K€ / N-1		246	1496	236	670	248
Variation en % / . N-1		<b>1,44%</b>	<b>8,65%</b>	<b>1,26%</b>	<b>3,53%</b>	<b>1,26%</b>



## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

### ***Des recettes de fonctionnement atones***

Les recettes réelles de fonctionnement sont en recul de - 0,66% par rapport à 2024 ce qui s'explique ainsi :

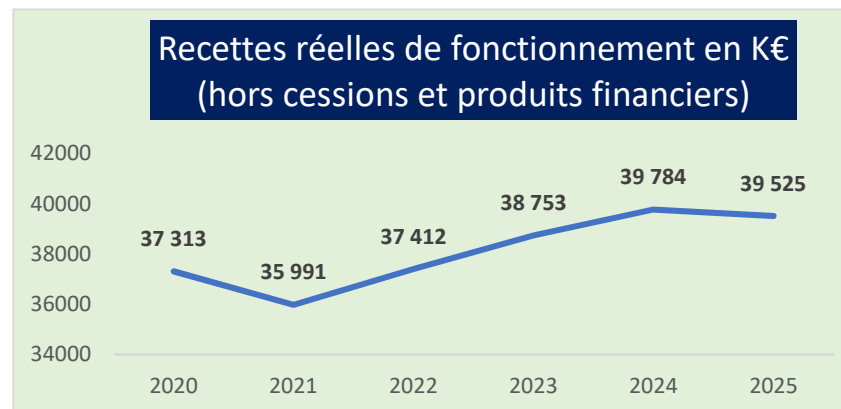
- Pas de dynamique fiscale avec le produit des impôts et taxes qui ne progresse que de +1,59% ( contre 2,35% en 2024)
- Recul du produit des services de - 13,37% par rapport à 2024
- Recul du produit des dotations et participations de -0,42% par rapport à 2024

Pour rappel, en 2022, la commune a mené une réforme de sa politique tarifaire sur les services périscolaires avec comme objectifs :

- ✓ Une meilleure lisibilité pour que chaque famille comprenne la manière dont est calculé le tarif qui lui est appliqué
- ✓ Une vraie équité avec des tarifs progressifs adaptés aux revenus familiaux et à la composition de la famille
- ✓ Le maintien d'un bon équilibre entre l'effort supporté par le contribuable et l'utilisateur

En portant cette réforme « sociale » la commune a fait le choix d'assumer une perte de recette annuelle de 150 K€, auquel s'est ajoutée la décision de geler les tarifs municipaux.

De ce fait, la commune ne bénéficie pas d'une dynamique en matière de recettes, alors que les structures scolaires et périscolaires sont très largement fréquentées.



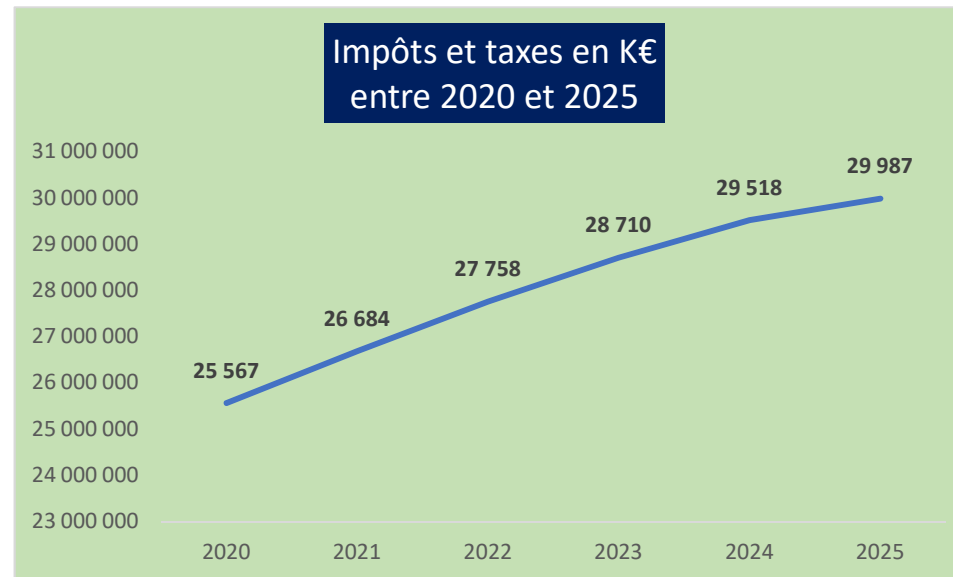


## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

### *Des recettes de fonctionnement atones*

#### **Les impôts et taxes**

- Le produit de la taxe foncière s'élève à 24 490 K€
- Les droits de mutation représentent 1 247 K€
- La taxe sur l'électricité génère 358 K€
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris est stable à 3 891 K€



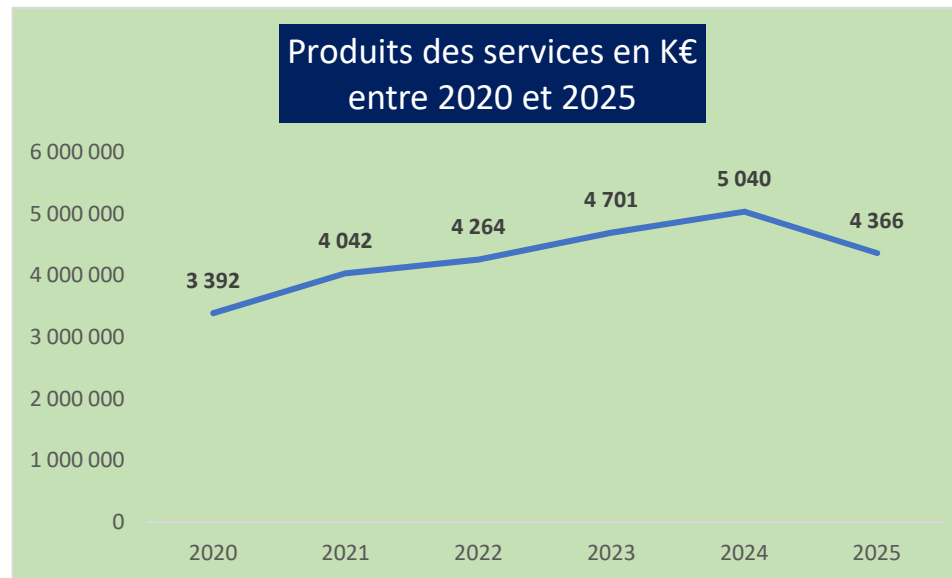


## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

### ***Des recettes de fonctionnement atones***

#### **Les produits des services**

- Le produit de l'occupation du domaine public représente 867 K€
- Les participations familiales pour la cantine et l'accueil périscolaire (matin/soir/mercredis) s'élèvent à 1 769 K€
- Les participations familiales « petite enfance » et périscolaire (vacances et veillées) représentent 911 K€
- Les droits de concessions s'élèvent à 39 K€
- La refacturation des frais de personnel du budget principal vers les budgets annexes représente 780 K€



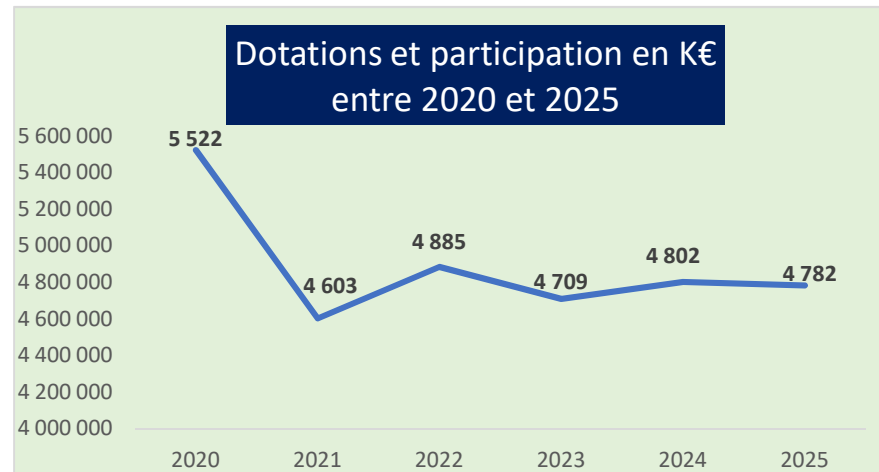


## II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

### *Des recettes de fonctionnement atones*

#### **Les dotations et participations**

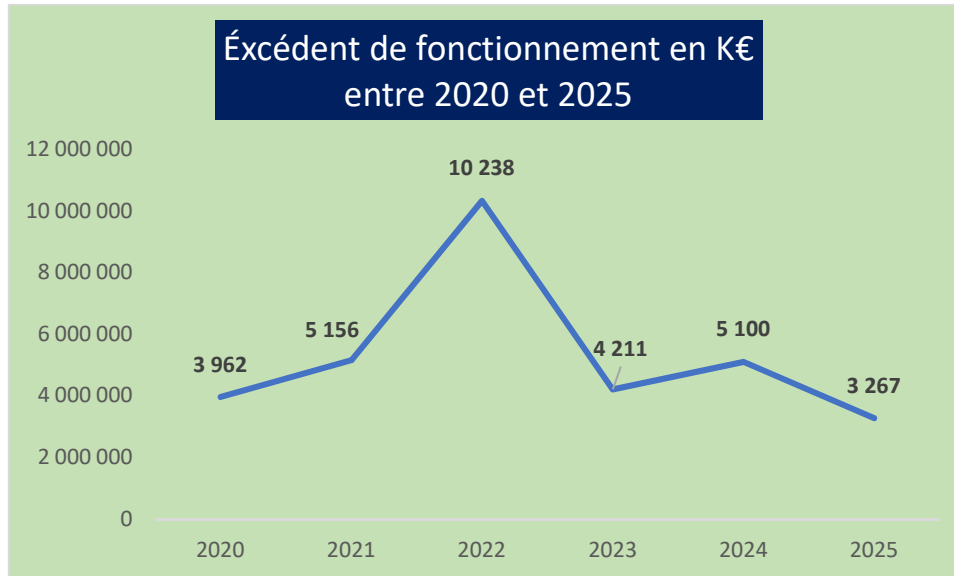
- La Dotation Globale de fonctionnement (DGF + DNP) représente 2 871 K€
- Les subventions de fonctionnement versées par la Caisse d'Allocation Familiale s'élève à 1 722k€
- Les indemnités compensatrices de fiscalité représentent 96 K€
- La dotation pour les titres sécurisés représente 26 K€
- Le Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement s'élève à 48 K€





## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

### ***L'excédent de fonctionnement***



*L'excédent de fonctionnement est le résultat du solde entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement (flux réels et écritures d'ordre).*

*Il a vocation à permettre le financement d'une partie des investissements.*

### **Le recul du niveau de l'excédent de fonctionnement s'explique par :**

- L'absence de recettes issues de cessions (représentaient 1 394 K€ en 2024)
- La baisse des dotations de l'État et des partenaires institutionnels
- Le coût de l'inflation subi par la commune sur ses dépenses et non répercuté sur les tarifs communaux



## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

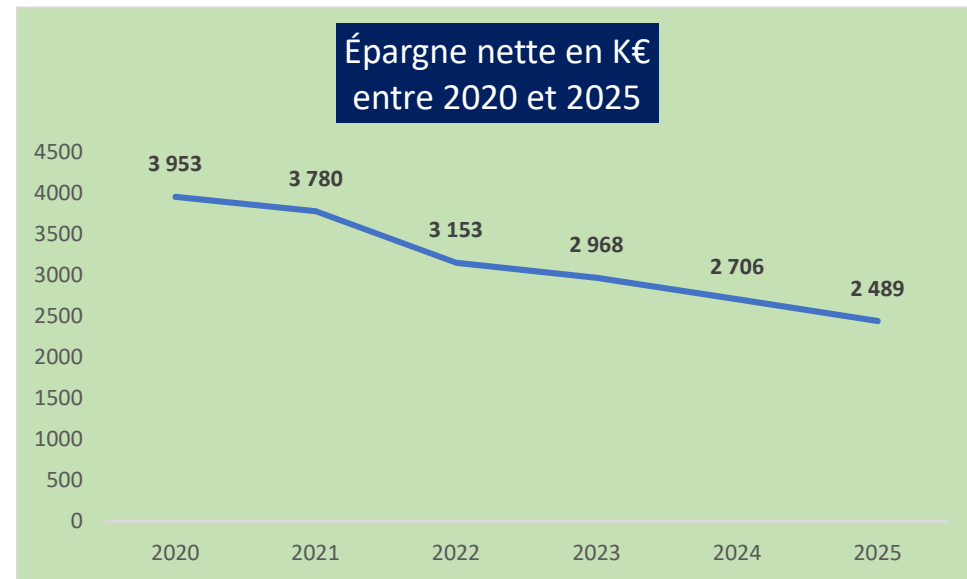
### ***L'épargne nette***

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue « l'épargne brute ».

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement du capital de la dette.

Cet indicateur permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour financer une partie des dépenses d'équipement.

Le recul de l'épargne nette est la résultante de l'effet ciseau qui a vu les dépenses de fonctionnement des collectivités connaître un rythme de croissance supérieur à celui des recettes, au gré des crises successives (Covid 19, conflit russo-ukrainien...).





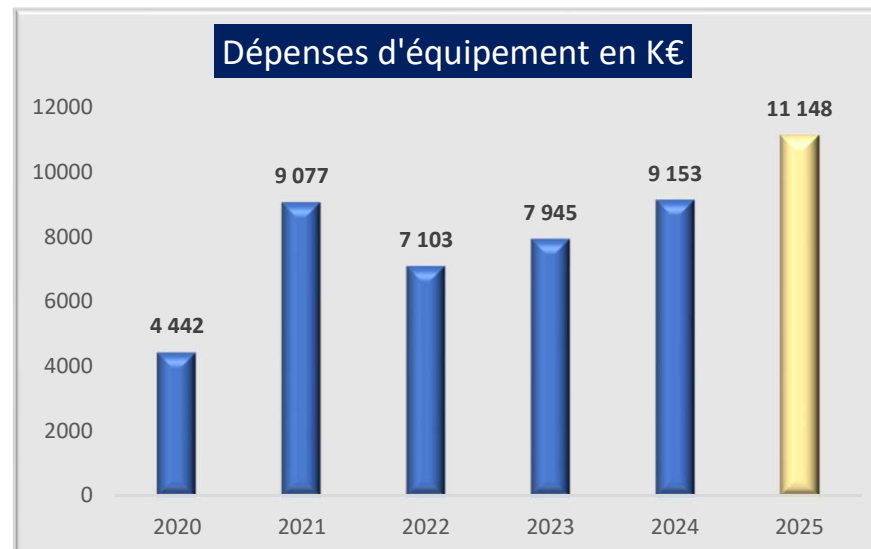
# II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

### *Un pic de dépenses d'investissement cohérent et programmé dans le cadre du PPI*

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement en 2025 représente 62,98 %, pour un montant de 11,1 millions d'euros, auquel s'ajoutent 1,9 millions d'euros de dépenses engagées qui seront reportées et payées sur l'exercice 2026.

Parmi ces dépenses sont recensées notamment :

- ✓ 4,7 millions pour l'aménagement et l'entretien de la voirie communale et des espaces publics
- ✓ 1,6 million pour les équipements sportifs (dont 1 million pour la réalisation du 3<sup>ème</sup> gymnase)
- ✓ 1,4 millions consacrés aux établissements scolaires (mobilier, travaux, équipements, structure modulaire école Gressier...)
- ✓ 0,6 million pour les équipements et bâtiments culturels (dont 520 000 euros pour l'église St Charles de Borromée)
- ✓ 0,4 million pour le renouvellement du parc automobile (dont 312 000 euros de véhicules électriques)
- ✓ 0,4 million pour le secteur informatique (dont 171 000 euros pour la sécurisation de la 2<sup>ème</sup> salle de serveurs)
- ✓ 0,3 million pour l'entretien et le renouvellement du réseau d'éclairage public
- ✓ 0,3 million pour l'acquisition des futurs locaux de l'Ecole Municipale des Arts
- ✓ 0,2 million pour les structures petite enfance (travaux, réfection...)
- ✓ 0,1 million pour l'extension du réseau de vidéoprotection





## **II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025**

### ***Un pic de dépenses d'investissement cohérent et programmé dans le cadre du PPI***

La commune a financé les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 grâce aux 3 leviers classiques que sont :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
- Le versement de subventions et dotations
- Le recours à l'emprunt

#### **L'autofinancement : 3,8 millions**

L'excédent de fonctionnement de 2024 affecté au financement des investissements 2025 s'élevait à 3,8 millions d'euros

#### **Les subventions perçues : 1,3 millions**

646 000 euros de l'État  
253 000 euros de la Métropole du Grand Paris  
228 000 euros de la Région  
165 000 euros auprès du SIPPAREC  
34 000 euros du Département  
24 000 euros de la Caisse d'Allocation Familiale

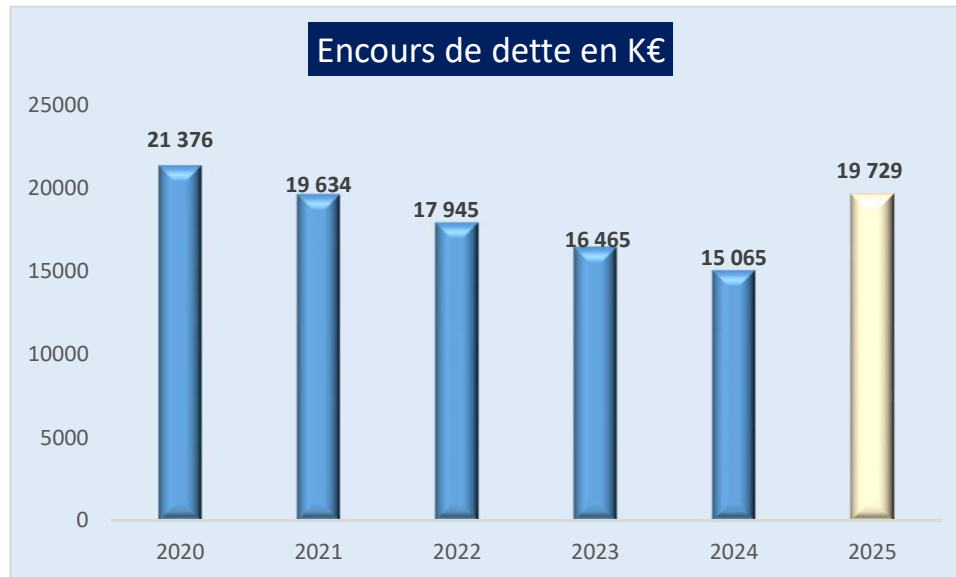
#### **L'emprunt : 6 millions**

La commune a souscrit un emprunt de 6 millions d'euros auprès du Crédit Foncier



## II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

### La dette communale



Au 31/12/2025 l'encours de dette s'élève à 19 729 528 €.

L'annuité remboursée sur l'exercice 2025 représente 1 553 193 € répartie entre :

- 1 308 172 € pour le capital
- 245 021 € pour les intérêts.

### Répartition par type de taux



- La durée de vie résiduelle des 13 lignes d'emprunt est de 19 ans et 9 mois
- L'intégralité des emprunts sont répertoriés en catégorie A1 selon la charte de bonne conduite GISLER
- 60% de l'encours correspond à du taux fixe pour un taux moyen de 1,86% contre 1,21% en 2024.

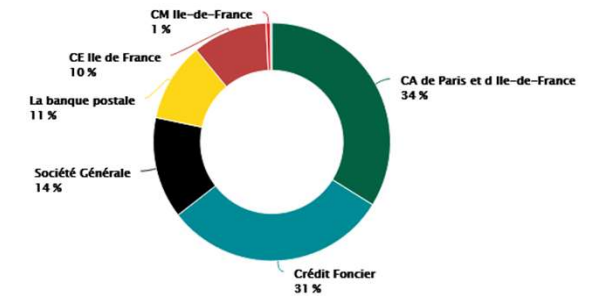


## II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

### La dette communale

**Capital restant dû au 31/12/2025 : 19 729 527,69 €**

Période	Référence	Référence contrepartie	Nature	Type de produit	Contrepartie (nom officiel)	CRD initial au 31/12/2025
2026	097	404483 02	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Crédit Mutuel Ile-de-France	87 535,89 €
2026	099	A7509BFX	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Caisse d'Epargne Ile de France	172 666,62 €
2026	500	404483 02	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Crédit Mutuel Ile-de-France	31 488,76 €
2026	501	A7509BFX	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Caisse d'Epargne Ile de France	4 000,00 €
2026	2435	2435	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Société Générale	2 750 000,00 €
2026	0964418	0964418	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Caisse d'Epargne Ile de France	1 820 093,05 €
2026	1195893	1195893	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	2 580 166,18 €
2026	10339731-01	10339731-01	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Agence de l'Eau Seine Normandie	8 289,44 €
2026	10419631-01	10419631-01	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Agence de l'Eau Seine Normandie	23 868,00 €
2026	00001591664	00001591664	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	2 046 543,17 €
2026	00001591667	00001591667	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	2 046 543,17 €
2026	A75250G7	A75250G7	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	Crédit Foncier	6 000 000,00 €
2026	MON530016EUR	MON530016EUR	Emprunt bancaire	PORTEFEUILLE	La banque postale	2 158 333,41 €
						<b>19 729 527,69</b>



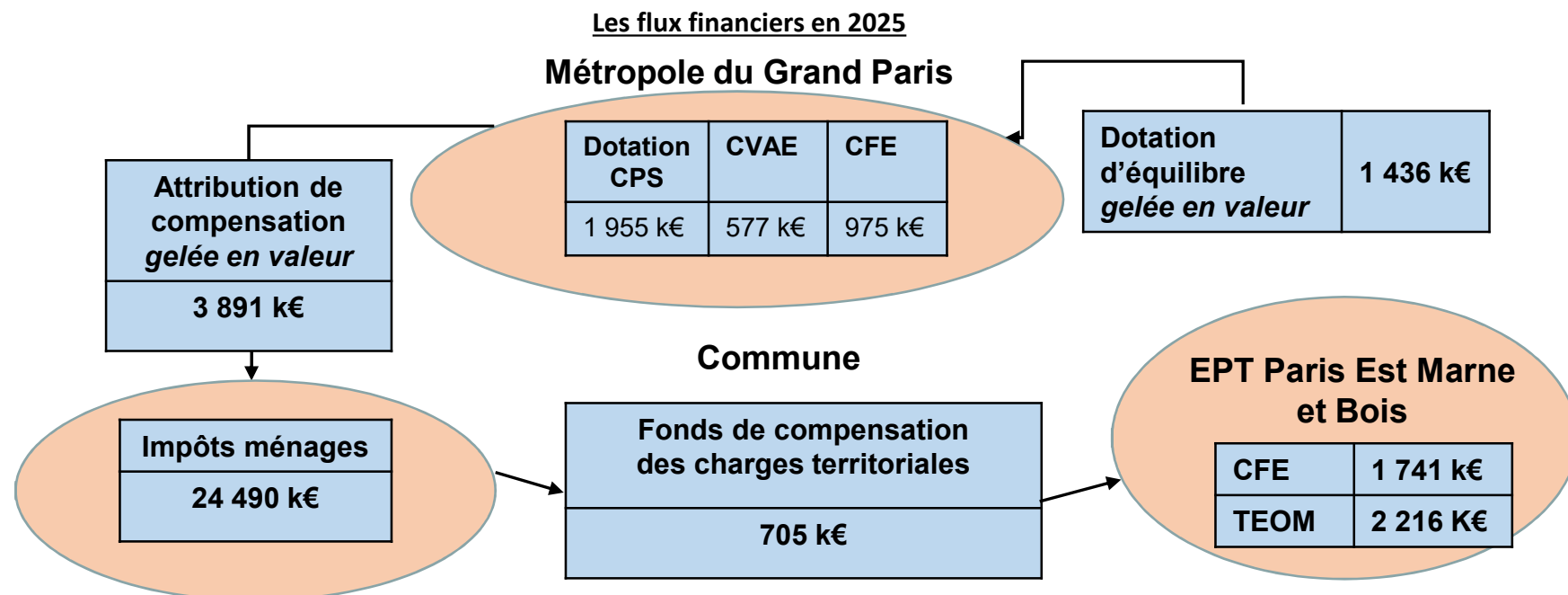


## II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

### *Les flux budgétaires intercommunaux*

Aucun nouveau transfert de compétence n'a eu lieu durant l'exercice 2025, L'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois assume donc les compétences suivantes :

Aménagement/Cohésion sociale, Développement économique, Eau et assainissement, Environnement et transition écologique/Plan Climat Air Énergie, Habitat / Logement, Régie intercommunale des marchés alimentaires, Tourisme, Urbanisme/Gestion du budget annexe du Port de Plaisance.



CPS = dotation de compensation part salaire CVAE = cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CFE = cotisation foncière des entreprises TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères



### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle

L'élaboration d'un budget primitif en période de renouvellement du conseil municipal s'inscrit avant tout dans une logique de transition et de sécurisation pour garantir la continuité de l'action publique.

##### Les priorités pour la section de fonctionnement :

- ✓ La consolidation des équilibres financiers
- ✓ La priorisation des dépenses obligatoires
- ✓ La maîtrise de la masse salariale
- ✓ La stabilisation des charges
- ✓ La prudence dans l'inscription des recettes

##### Les priorités pour la section d'investissement :

- ✓ Finaliser et financer les projets déjà engagés
- ✓ Reporter les projets non urgent
- ✓ Éviter de lancer des opérations structurantes sans visibilité politique

Le respect des règles énoncées ci-dessus permettra à la nouvelle majorité municipale de disposer d'un budget pour assurer la gestion « courante » de la collectivité immédiatement après son élection.

Ce budget pourra ensuite être modifié en fonction des nouvelles orientations politiques souhaitées.



### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### **Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle**

Si la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics sera finalement moindre que celle initialement prévue, les communes notamment doivent faire preuve d'une grande rigueur budgétaire.

Compte tenu de l'absence de dynamique en matière de recettes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un enjeu majeur pour maintenir une trajectoire financière soutenable et financer le Plan Pluriannuel des investissements.

*Le projet de budget 2026 a donc été élaboré autour des axes suivants :*

- ✓ Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement
- ✓ Maîtrise de la masse salariale
- ✓ Maintien du soutien au tissu associatif et à l'action sociale
- ✓ Hausse de la contribution obligatoire aux frais de fonctionnement du service d'incendie (BSPP)
- ✓ Projection prudente sur le niveau des recettes de fonctionnement
- ✓ Anticipation et acceptation d'une baisse du niveau de l'épargne de la collectivité
- ✓ Un bon niveau de subventionnement des projets d'investissement
- ✓ Un recours à l'emprunt avec une dégradation acceptable des ratios de désendettement
- ✓ Un bon niveau de financement des projets d'investissement
- ✓ Une gestion active du patrimoine immobilier (4 500 k€ de cession / Vente du foyer résidence Jaurès)

*Pour financer entre autres :*

- ✓ La réalisation du 3<sup>ème</sup> gymnase pour 6,5 millions d'euros
- ✓ L'entretien des bâtiments communaux pour 3,5 millions d'euros
- ✓ L'entretien des réseaux et voiries pour 1,5 millions d'euros
- ✓ La transition écologique et le développement durable pour 1 million d'euros



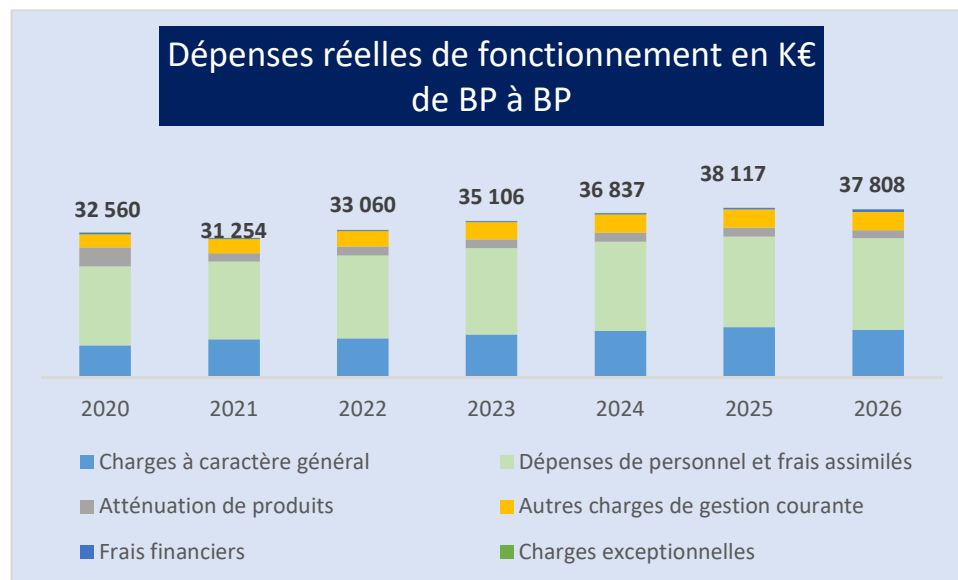
## III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle

#### La section de fonctionnement

*Les dépenses réelles de fonctionnement reculeraient de -0,88% par rapport à 2025 avec :*

- ✓ Une baisse de -10,61% des charges liées à la péréquation
- ✓ Une baisse de -5,22% des charges à caractère général
- ✓ Une hausse de 116% des frais financiers
- ✓ Une hausse de + 1,15% des dépenses de personnel
- ✓ Une hausse de + 0,87% des autres charges courantes



En valeur, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 335 000 euros par rapport au budget primitif 2025.

Ce constat s'explique par un recul du coût des dépenses de fluide (électricité) et la non reconduction de mesures de redressement des comptes publics qui impactaient les communes en 2025 (Dilico\* notamment)

\* Dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales



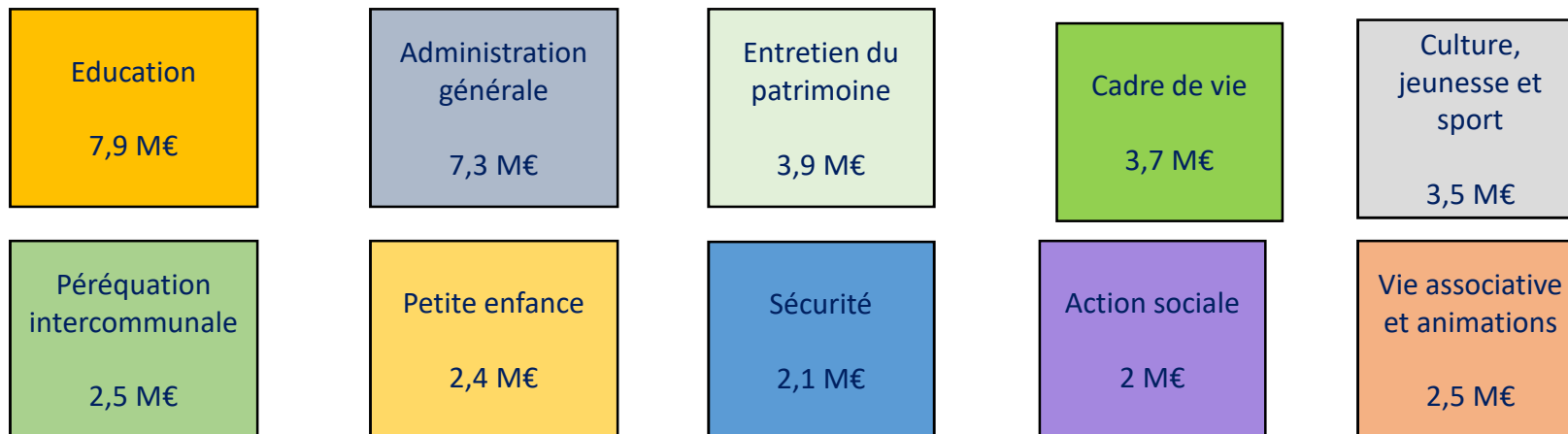
### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle

**La section de fonctionnement**

*La structure des dépenses réelles de fonctionnement*

Dépenses réelles de fonctionnement projetées au BP 2026	Montant €
Charges à caractère général	10 714 401
Dépenses de personnel et frais assimilés	20 530 443
Atténuation de produits	1 811 744
Autres charges de gestion courantes	4 157 513
Charges financières	563 200
Charges exceptionnelles	10 000
Dotations aux provisions	21 650
<b>Total</b>	<b>37 808 951</b>



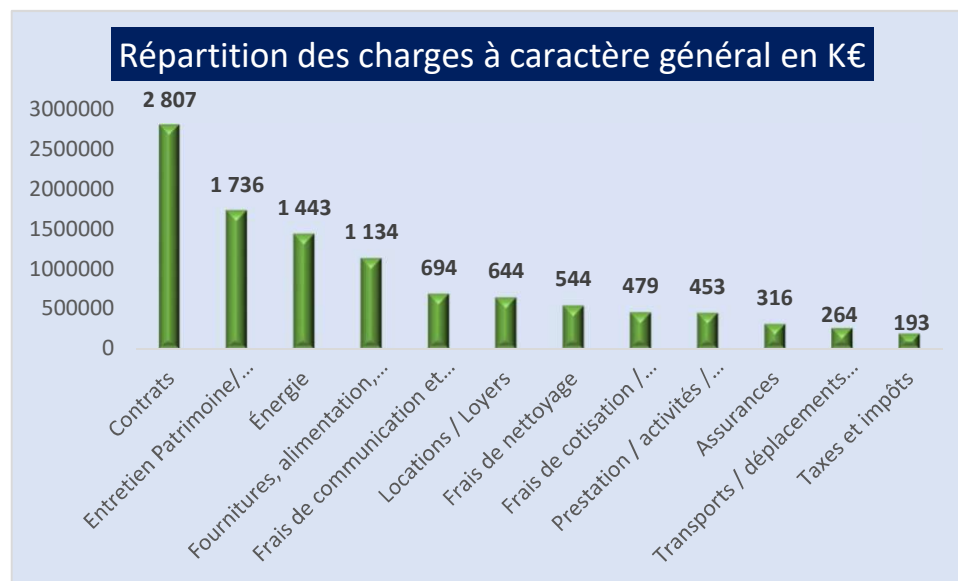


### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle**

**La section de fonctionnement**

*Les charges à caractère général : 10 714 401 €*



Les dépenses regroupées au sein de ce chapitre diminuent de - 5,21% par rapport au budget primitif 2025 (-589k€). La baisse s'explique principalement par la non reprise de la somme de 550 k€ relative à la dissolution de la société de l'Horloge et une diminution de la prévision de dépense des fluides (-319k€).

Par ailleurs le coût du contrat de restauration scolaire est en hausse de +110k€ et celui des assurances de + 55k€.

L'enveloppe consacrée pour la formation des agents est en hausse de 20K€ à hauteur de 140K€.



### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle**

#### **La section de fonctionnement**

**Les charges de personnel et frais assimilés** : 20 530 443 €

La projection correspond à une hausse de +1,15% par rapport au budget primitif 2024 et +,2,98% par rapport au réalisé 2024. Cette hausse tient compte de l'impact de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL (de 34,65% à 37,65%).

La répartition de ce budget par type de dépenses, ainsi que les actions portées par la commune sont développées dans la seconde partie du ROB consacrée aux ressources humaines.

**Les atténuations de produits** : 1 811 744 €

L'enveloppe consacrée aux contributions liées à la péréquation horizontale est en baisse (-10,61%) par rapport 2025 :

- Le prélèvement FPIC\* au titre de la solidarité entre communes est projeté à 340 000 € (491k€ au budget primitif 2025)
- Le reversement au FNGIR\*\* est reconduit à l'identique pour 1 436 394 € (constant depuis 2017).
- Le reversement au titre du DILICO a été abrogé dans la loi de finance 2026 (49k€ en 2025)

**Les autres charges courantes** : 4 157 657 €

- Le soutien de la commune au monde associatif ne se dément pas avec une enveloppe de près de 1 000 000 €.
- La subvention à destination du CCAS s'élève à 1 125 000 €.
- La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du budget annexe du cinéma est reconduite à hauteur de 115 000 €.
- La contribution au Fonds de compensation des charges transférées à l'EPT est inscrite pour 700 000 €.
- La contribution aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris est projetée à 480K€

\*Fonds de péréquation des ressources intercommunales

\*\* Fonds national de garantie individuelle des ressources

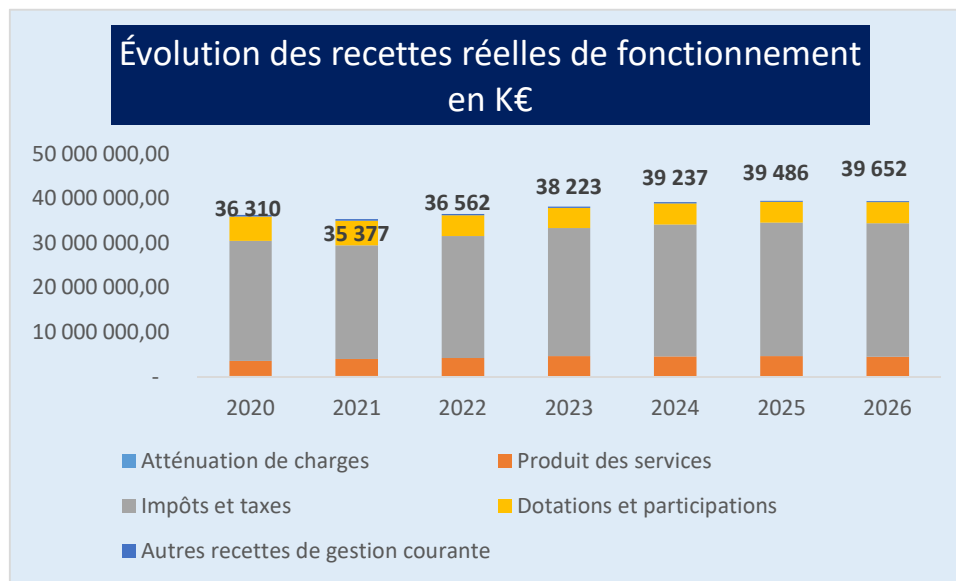


### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle**

#### La section de fonctionnement

*Les recettes réelles de fonctionnement progresseraient de +0,42% par rapport à 2025 suite à :*



- Une absence de dynamique fiscale + 0,35 %
- Un recul du produit de l'activité des services -1,55 %
- Une légère hausse des dotations et participations +2,78%
- Une stabilité des recettes de gestion courante

*Quelques éléments de contexte pour expliquer cette stagnation du niveau des recettes :*

- ✓ Revalorisation des bases locatives de taxe foncière + 0,8% (contre 1,7% en 2025)
- ✓ Pas de hausse des taux de fiscalité communaux
- ✓ Pas de revalorisation des tarifs municipaux
- ✓ Après 1 pic en 2024 et 2025 le produit de la redevance d'occupation du domaine public revient au niveau de 2023.



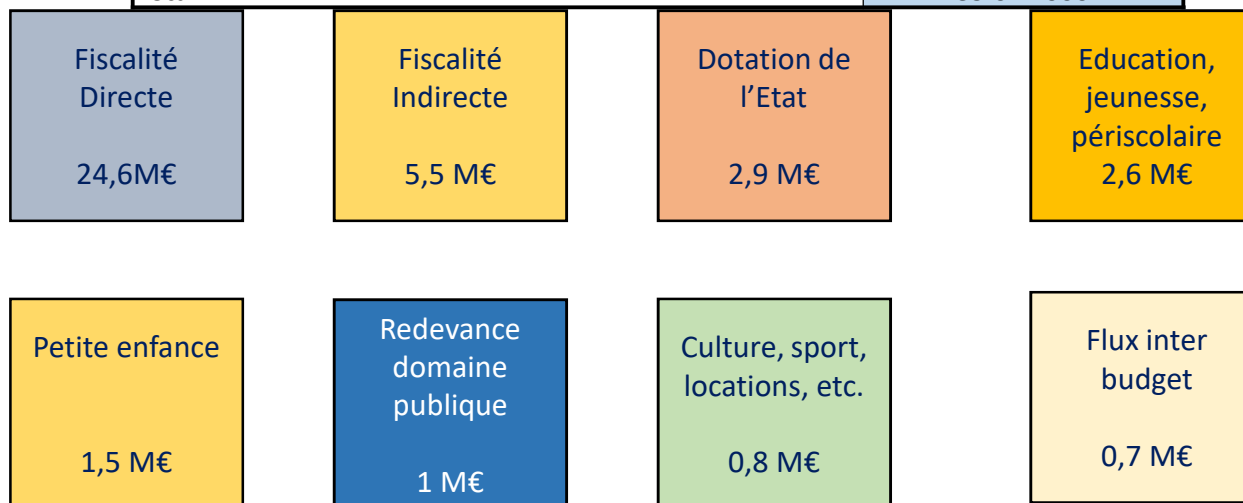
### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle

#### La section de fonctionnement

*La structure des recettes réelles de fonctionnement*

Recettes réelles de fonctionnement projetées au BP 2026	Montant €
Atténuation de charges	40 000
Produits des services	4 498 413
Impôts et taxes	30 113 742
Dotations et participations	4 770 006
Autres recettes de gestion courante	230 795
Reprise sur provision	21 650
<b>Total</b>	<b>39 674 606</b>





### **III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle**

#### **La section de fonctionnement**

*La structure des recettes réelles de fonctionnement*

**Les produits de l'activité des services** : 4 498 413 €

La collectivité ne répercutant pas le poids de l'inflation sur sa politique tarifaire, seule une variation significative de la fréquentation des structures communales pourrait conduire à une hausse significative du produit des services.

Par prudence les projections tablent donc sur une évolution en valeur autour de 100k€ par rapport au réalisé 2025.

**Les impôts et taxes**: 30 113 742 €

La quasi stabilité par rapport à l'exercice 2025 s'explique par la très faible augmentation attendue sur le produit de la taxe foncière (autour de 210 k€) et une prévision identique sur les droits de mutation (1 250k€) après le rebond observé en 2025.

<i>En €</i>	<b>Taux communal 2025</b>	<b>Bases Notifiées 2025</b>	<b>Produit 2025</b>	<b>Taux communal 2025</b>	<b>Bases estimées 2026</b>	<b>Produit Prévisionnel 2026</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	40,67%	39 335 071	16 003 483 €	40,67%	39 930 000	16 239 531 €
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	36,27%	28 103	10 193 €	36,27%	41 400	15 016 €



### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Un budget 2026 responsable dans un contexte d'instabilité économique et institutionnelle**

#### **La section de fonctionnement**

**Les dotations et participations** : 4 770 006 €

- ✓ La Dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire + dotation nationale de péréquation) est reconduite au niveau constaté en 2025 (2 870 K€).
- ✓ Le subventionnement de la politique de la Petite Enfance par la Caisse d'Allocations Familiales est estimé à 1 756K€
- ✓ La dotation pour les titres sécurisés (cartes d'identité et passeport numériques délivrés) est envisagée à 21 K€
- ✓ La compensation de l'État pour les exonérations de taxe foncière est attendue pour 92 K€
- ✓ Autres participations pour 31 K€

**Les autres recettes de gestion courante** : 230 795 €

L'enveloppe de 2025 est reconduite à l'identique puisque le périmètre n'évolue pas (loyer boutique éphémère, revenus issus des loyers et charges du parc de logement communal) et que d'éventuelles recettes exceptionnelles (remboursement sur consommation d'eau ou d'électricité...) ne sont pas anticipées.

Seules les recettes identifiées comme « certaines » sont inscrites.



## III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### Un haut niveau d'investissement

Le volume des investissements (hors remboursement du capital de la dette) s'élève à 22 millions d'euros, répartis entre dépenses « récurrentes » d'entretien, d'équipements, de travaux, qui reviennent chaque année avec des volumes plus ou moins importants, et dépenses liées aux projets structurants inscrits au PPI.

#### Dépenses « récurrentes »

Entretien du patrimoine communal	7 497 635,00	Équipements publics, mobiliers et matériels	1 132 000,00
Voiries, espaces publics (dont requalification, renaturation, enfouissements réseaux) mobilier urbain	3 008 535,00	Equipements, matériels, et mobilier des services municipaux	800 000,00
Travaux hôtel de Ville	711 000,00	Matériel informatique, téléphonique et logiciel	332 000,00
Autres travaux dans les écoles et mobilier scolaire	1 296 000,00		
Éclairage public	300 000,00	<b>Subventions d'équipements versées</b>	<b>158 420,00</b>
Travaux sites sportifs	322 100,00	Brigade des sapeurs pompiers de Paris	75 560,00
Travaux dans les écoles	981 000,00	Alarmes, vélos assistance électrique, PCRS	51 860,00
Travaux sites culturels	300 000,00	Réservation de 10 lits EPHAD de Créteil	31 000,00
Travaux structure petite enfance	270 000,00		
Renouvellement du parc automobile	309 000,00		
Extension du réseau de vidéoprotection	150 000,00		
<b>Frais d'études et de contrôle</b>	<b>1 834 082,00</b>	<b>Budget participatif</b>	<b>100 000,00</b>
Licences, logiciels, audit informatique, projets...	734 082,00	Mon Joinville	100 000,00
Diagnostics, contrôles qualités, mises en conformité, sécurisation	1 100 000,00		
		<b>TOTAL</b>	<b>10 722 137,00</b>

#### Dépenses « PPI »

OPERATIONS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Réalisation d'un centre technique municipal	2 150 000,00	2 798 851,63						
Construction d'un 3ème gymnase	7 431 000,00							
Réhabilitation de l'Église Saint-Charles de Borromée	1 630 000,00							
Extension du poste de Police Municipale		2 000 000,00	1 000 000,00					
Nouveaux locaux de l'École Municipale des Arts	300 000,00	1 435 000,00						
Démolition / reconstruction des vestiaires du stade Garchery, réhabilitation des tribunes	120 000,00	500 000,00	1 000 000,00	400 000,00				
Nouveaux projet en cours de mandat								
<b>Total</b>	<b>11 631 000,00</b>	<b>6 733 851,63</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 764 851,63</b>



**III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Un haut niveau d'investissement**

**Les autorisations de programme**

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE</b>				
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>				<b>TOTAL Opération</b>
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 229 370,80	119 185,52	1 348 556,32	<b>76 322,34</b>	<b>1 424 878,66</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11 : EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION</b>				
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>				<b>TOTAL Opération</b>
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 588 758,01	135 288,27	1 724 046,28	<b>150 360,48</b>	<b>1 874 406,76</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>					
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>					<b>TOTAL Opération</b>
Réalisé entre 2022 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	
5 410 603,16	4 369 049,79	9 779 652,95	<b>2 027 508,27</b>	2 356 563,78	<b>14 163 725,00</b>



### **III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Un haut niveau d'investissement**

**Les autorisations de programme**

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ENGINS MUNICIPAUX</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé entre 2023 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027 à 2030	
18 955,28	369 690,96	388 646,24	309 899,06	1 539 454,70	<b>2 238 000,00</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14 : CONSTRUCTION DU 3 ÈME GYMNASSE</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
443 127,24	1 016 678,58	1 459 805,82	7 088 691,35	408 502,83	<b>9 300 000,00</b>

Cette autorisation de programme votée pour 8 800 000 euros fera l'objet d'une révision de crédits lors du vote du budget primitif 2026 pour être portée à 9 300 000 euros.



### **III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Un haut niveau d'investissement**

**Les autorisations de programme**

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
6 180,00	44 968,37	51 148,37	<b>2 150 000,00</b>	2 798 851,63	<b>5 000 000,00</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 : EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PARANGON</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					Abandon de crédits à prévoir
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Total opération	
61 991,60	0,00	61 991,60	<b>50 000,00</b>	<b>4 686 000,00</b>	-4 574 008,40

Le projet d'extension projeté à 4 686 000,00 euros a été abandonné, ne donnant lieu à aucune réalisation en 2025. Les 50 000,00 euros de crédits inscrits en 2026 correspondent aux sommes à verser en indemnisation aux entreprises ayant commencé à travailler sur le projet.

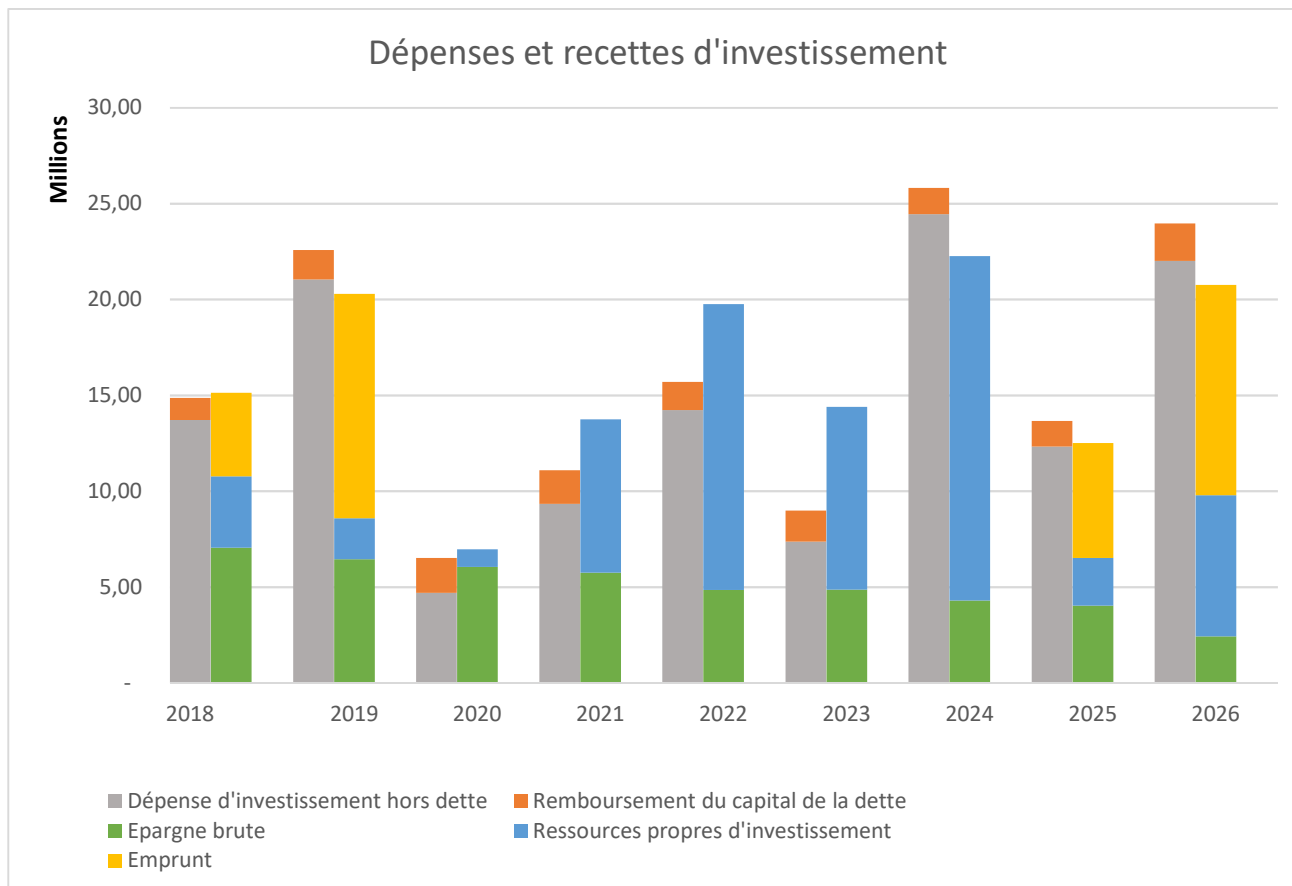
Une fois ces sommes versées l'opération sera clôturée.



## III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Un haut niveau d'investissement**

**Le financement des investissements**





### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### Un haut niveau d'investissement

##### Le financement des investissements

Dans un contexte fort contraint la collectivité s'est montrée très active dans la recherche de financements, ce qui permet l'inscription de 3 668 k€ au budget 2026 (1 422 k€ de recettes nouvelles et 2 245 K€ de reports).

2,1 millions d'euros de subventions régionales :

- Gymnase, réhabilitation de l'Église Saint-Charles, renaturation et espaces sportifs du « SPOT »

794 000 euros de l'État (DETR, DSIL, Fonds vert, Agence de l'eau) :

- ✓ Structure modulaire école Gressier, gymnase et rénovation éclairage public

312 000 euros de la Caisse d'Allocations Familiales :

- ✓ Extension du centre de loisirs Gressier

328 000 euros de la Métropole du Grand Paris (FIM) :

- Acquisition de véhicules « propres », aménagement cours oasis école Gressier et centre ville vivant

31 000 euros du SIPPEREC :

- Acquisition de véhicules électriques

6 000 euros du Département :

- Capteur méduse



### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### Un haut niveau d'investissement

#### Le financement des investissements

#### La dette communale

L'encours de la collectivité au 01/01/2026 est de 19 671 K€.

Les 13 lignes d'emprunts sont classées 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

- Remboursement du capital : 1 647 000 euros
- Remboursement des intérêts : 360 206 euros
- Le taux d'intérêt moyen est de 1,87%
- La part de taux fixe : 60,25 %
- La part de taux variable : 37,75 %

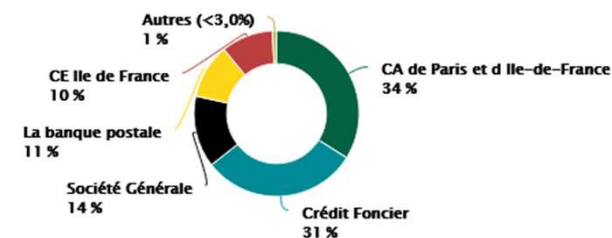
Dans le cadre du vote du budget 2026 une enveloppe d'emprunt de près de 7,1 millions sera inscrite afin de respecter l'obligation d'équilibre qui s'impose aux collectivités.

La somme à réellement mobiliser sera évaluée en fonction de l'avancé des travaux engagés.

Si la totalité de l'emprunt devait être levée, la capacité de désendettement à fin 2026 se situerait autour de 10,4 ans (seuil d'alerte fixé à 12 ans).

Banque		Encours
Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		6 673 252,52 €
Crédit Foncier		6 000 000,00 €
Société Générale		2 750 000,00 €
La banque postale		2 100 000,08 €
Caisse d'Epargne Ile de France		1 996 759,67 €
Crédit Mutuel Ile-de-France		119 024,65 €
Agence de l'Eau Seine Normandie		32 157,44 €
		<b>19 671 194,36 €</b>

Répartition par banque au 01/01/2026



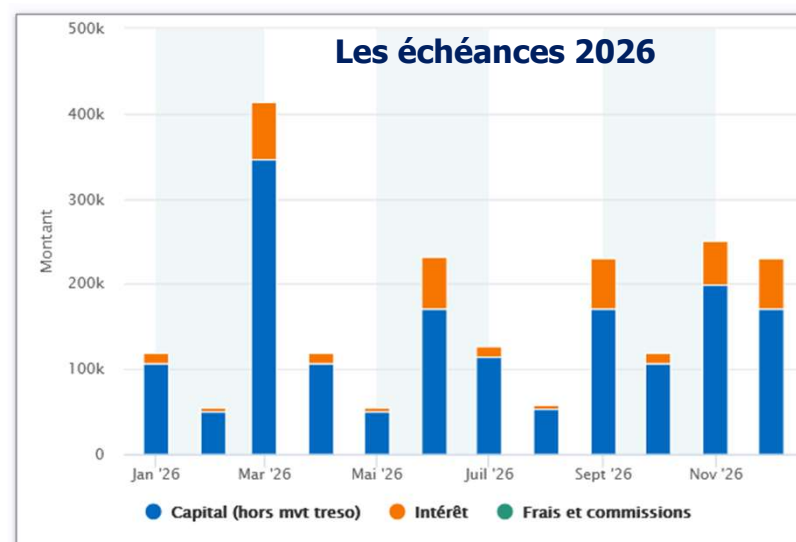


### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Un haut niveau d'investissement

Le financement des investissements

La dette communale





### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Orientations de la politique des Ressources humaines en 2026

- Face aux défis et enjeux marqués par un marché de l'emploi en tension et par l'évolution des attentes des agents et des candidats dans leur rapport au travail, la Ville renforce son ambition d'animer une politique de Ressources Humaines centrée sur l'**accompagnement des agents** tout au long leur vie professionnelle aussi bien individuelle que collective, avec pour enjeu principal, l'**attractivité de la Ville et la fidélisation des agents**.
  
- Dans ce contexte, l'année 2026 a pour objectifs :
  - De structurer et généraliser le protocole d'accueil des nouveaux recrutés (refonte du livret d'accueil, organisation de journées d'accueil, généralisation des accueils sécurité, kit d'arrivée/goodies).
  - D'initier une démarche d'évaluation de la politique de rémunération de la collectivité suite à la mise en place du RIFSEEP depuis 2022 dans l'objectif de renforcer les leviers de motivation et de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents.
  - De poursuivre l'amélioration des outils de gestion et la fiabilisation des données pour définir les priorités d'un pilotage adapté de la politique ressources humaines et inscrire cette politique dans une logique prévisionnelle (projet de dématérialisation des dossiers agents, fiabilisation et exploitation des données du Rapport Social Unique, cartographie des emplois).
  - De continuer à animer la politique ressources humaines à travers des outils de communication innovants (infographies, vidéos...) et des temps forts qui favorisent le partage d'une culture commune (protocole d'accueil des nouveaux recrutés, refonte du livret d'accueil, connaissance des spécificités de l'environnement territorial, ateliers thématiques « Tout savoir sur » : la retraite, la carrière, la mobilité professionnelle...).
  - De porter une attention soutenue à la santé et aux conditions de travail des agents en associant les encadrants, les agents et les représentants du personnel, et d'actualiser le plan d'actions en faveur de leurs améliorations.
  - De favoriser la poursuite d'un dialogue social de qualité.



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Orientations de la politique des Ressources humaines en 2026

- L'année 2026 sera également marquée par des rendez-vous importants :
  - La préparation et l'organisation des élections professionnelles qui se dérouleront en décembre 2026.
  - La participation à la concertation lancée par le CIG Petite couronne concernant la refonte des Lignes Directrices de Gestion relatives à la Promotion Interne (LDG-PI)

La tension du marché de l'emploi s'est poursuivie en 2025, favorable à de nombreuses opportunités pour les candidats.

Par son dynamisme, ses projets, son agilité et les leviers de sa politique ressources humaines de proximité (action sociale, conditions de travail et suivi de la santé des agents, politique de formation ambitieuse), la commune sait se démarquer et bénéficie d'une attractivité qui lui permet de faire face à cet enjeu et de développer un service public de qualité auprès des habitants.

- Ainsi, les actions déjà en cours se poursuivront :
  - Accompagnement des parcours professionnels
  - Formation des agents
  - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
  - Action sociale et protection sociale complémentaire



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### GEPP - Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels : focus sur les stratégies de recrutement

- Dans la continuité des actions menées en 2025, à l'appui d'une équipe aguerrie et de nouveaux outils performants, les projets de développement porteront sur :
  - La marque employeur et le rayonnement de la collectivité (participation aux salons de l'emploi, conception de visuels attractifs pour la diffusion des offres, multiplication des canaux de diffusion)
  - Un travail approfondi sur la cartographie des emplois, les fiches de poste et les offres d'emploi
  - Le renforcement des partenariats avec les acteurs de l'emploi (CFA, direction de l'emploi du CIG, France travail, APEC, missions locales, cabinets spécialisés...)
  - Procédure et processus de recrutement revisités et animés à destination des encadrants (vidéo, outils)
- L'évolution de la structure des effectifs avec une hausse constante du recours au contractuels témoigne des problématiques d'attractivité des carrières dans la fonction publique. Tout en veillant à ne pas créer d'inégalité de traitement avec les fonctionnaires, tant au niveau des carrières que des rémunérations, les conditions du **recrutement** et d'**évolution de carrière des agents contractuels** seront réexaminées et formalisées afin de renforcer l'attractivité de la collectivité.
- La dynamique de **mobilité interne** comme levier de motivation et modalité de recrutement reste très encouragée au sein de la ville et a permis, en 2025, à 8 agents d'évoluer vers d'autres fonctions à niveau de responsabilité équivalente et à 6 agents d'évoluer vers des fonctions de niveau supérieur.



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### GEPP - Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels : focus sur les stratégies de recrutement

- Enfin, malgré les contraintes et limites posées par le CNFPT pour le financement de l'apprentissage, la volonté de la ville d'accompagner les parcours professionnels s'illustre par le développement des accueils des jeunes en apprentissage, **avec 9 apprentis accueillis** au sein de différents services sur l'année scolaire 2025/2026.
- Témoignage supplémentaire de son engagement dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes, la ville entame en 2026 la démarche d'agrément permettant d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de missions de service civique.
- Dans un contexte sociétal qui questionne à la fois l'attractivité de la fonction publique et du statut de fonctionnaire mais aussi le rapport au travail et le souhait non avéré d'un engagement dans la durée d'une nouvelle génération de professionnels, la ville maintient sa volonté de **fidéliser les agents** et d'assurer la **sécurisation** et le **développement des parcours professionnels** à travers :
  - L'accompagnement à la **titularisation** des agents contractuels, présents dans tous les services, qui le souhaitent ;
  - La contractualisation des agents vacataires, principalement employés dans les accueils de loisirs, en fonction de leur quotité de travail effectif, des besoins du service et des emplois disponibles ;
  - La construction de parcours d'intégration et de formation individualisés ;
  - L'animation d'une politique de recrutement en faveur de la **mobilité interne**.
- Ainsi en 2025 :
  - **7 agents ont été nommés stagiaires** (4 suite à réussite à concours et 3 en intégration directe comme le permet la loi sur le 1<sup>er</sup> grade des cadres d'emplois de catégorie C).
  - **4 agents** sont passés du statut de **vacataire à contractuels**. Pour 2026, 3 demandes de mise en stage et 1 demande de mensualisation en CDD d'agent vacataire sont en cours d'instruction.



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### GEPP - Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels : focus sur les stratégies de recrutement

- Le **plan de CDIation** se poursuivra au bénéfice des agents de toutes catégories qui remplissent les conditions prévues par la loi de Transformation de la fonction publique. En 2025, 5 agents ont vu leur contrat transformé de CDD en CDI. En 2026, 5 agents sont éligibles au renouvellement de leur contrat en CDI.
- Initiés en 2024, des **ateliers thématiques « carrière RH »** seront à nouveau programmés afin de diffuser la culture RH auprès des encadrants et des agents et leur permettre de renforcer leur positionnement en tant qu'acteurs de leur parcours professionnel. Les agents pourront également être reçus en entretien individuel par la responsable emploi, compétences et accompagnement des parcours professionnels pour obtenir des **conseils en évolution professionnelle**.



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Maintien de la volonté de former un maximum d'agents aux enjeux de demain

- A partir d'un recensement structuré et approfondi des besoins de formation réalisé fin 2025, un plan de formation pluriannuel ambitieux est en cours d'élaboration. Il couvrira la période 2026-2029 et fera l'objet d'un réajustement chaque année.
- Au-delà des demandes individuelles et collectives recensées, 2 nouveaux projets majeurs de formation ont été lancés dans le cadre de ce calendrier triennal :
  - Un plan de développement des compétences bureautiques et numériques, ouvert à tous les agents, afin de renforcer les compétences bureautiques des utilisateurs actuels et de développer l'autonomie numérique des agents non utilisateurs d'outil informatique dans leur quotidien professionnel
  - Un plan de développement des compétences des équipes d'animation co-construit avec les équipes, visant à reconnaître le professionnalisme des animateurs, à harmoniser les compétences attendues en lien avec le projet de service, à fidéliser les agents et **à promouvoir un service public de qualité**
- Aussi, au-delà de la cotisation annuelle versée au CNFPT (1% de la masse salariale, représentant 108.236,97 € en 2025) pour l'accès à l'offre de formation, le recours à des organismes payants demeure et justifie le montant d'une enveloppe budgétaire dédiée à hauteur de 120.000 € pour 2026.
- Enfin, la promotion du Compte Personnel de Formation (CPF) permettant d'accompagner les projets d'évolution professionnelle des agents se poursuivra sur la base d'un budget consacré de 20.000 €.



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Prévention - santé au travail – amélioration des conditions de travail : le renforcement d’une culture partagée et des moyens dédiés

- **Stabilisation du recul du taux d’absentéisme** pour raison de santé entre 2022 et 2025 (-23 % entre 2022 et 2023 et -25 % entre 2023 et 2024 et -0,4 % entre 2024 et 2025) = indicateur positif en matière d’analyse des conditions de travail et des risques psycho-sociaux
- Appui du CIG Petite couronne dans le cadre d’une nouvelle convention avec le service Ergonomie, Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) pour l’accès à la mission d’inspection et de conseil en matière de prévention des risques professionnel
- Poursuite des actions menées autour du maintien dans l’emploi avec :
  - La stabilisation des équipes de santé au travail qui garantit un suivi soutenu des situations individuelles
  - L’identification par les agents des équipes de santé, dont la psychologue du travail à disposition sur rendez-vous et en toute confidentialité
  - La participation financière de la ville à des séances d’ostéopathie pour des agents exposés à des contraintes physiques, après orientation par la responsable prévention
  - Le développement d’un protocole de ré-accueil des agents suite à arrêt maladie de plus de 3 mois ou de congé de maternité en collaboration avec le responsable hiérarchique et avec l’équipe, le cas échéant
  - Une équipe interne dédiée à l’accompagnement des agents devenus inaptes et à l’organisation des Périodes de Préparation au Reclassement (PPR) ainsi que le recours possible par la ville à des partenaires spécialisés dans le maintien dans l’emploi pour les agents en situation de handicap ou de reclassement professionnel.
- Poursuite de temps d’accueil prévention individuels à destination des nouveaux recrutés et de « ¼ d’heures » prévention collectifs in situ pour tous les agents



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Prévention - santé au travail – amélioration des conditions de travail : le renforcement d'une culture partagée et des moyens dédiés

- Organisation de temps forts prévention et participation active des représentants du personnels à la F3SCT aux groupes de travail et au portage des projets
- Mise à jour du document unique (plan d'actions en vue de réduire, voire maîtriser les risques identifiés)
- Formation en 2025 de tous les encadrants «Rôle et responsabilités de l'encadrement dans la prévention des risques professionnels » : des bases solides pour impliquer les encadrants et co-construire un plan de prévention partagé
- **Consécration d'un budget témoignant une volonté d'accompagner une politique de prévention ambitieuse** (budget x 4 entre 2023 et 2026) : **71.678 €** hors maintenance et extension des défibrillateurs sur la ville (+66.000 €)

#### Mission inclusion -égalité femmes / hommes – lutte contre les discriminations

- Organisation de temps forts sur différentes thématiques en lien avec l'agenda national et international (Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes Handicapées, Journée mondiale contre les violences faites aux femmes, Journée internationale des droits des femmes)
- Un poste à temps complet consacré à l'inclusion, l'égalité femmes / hommes et la lutte contre les discriminations
- Mise à jour du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté la 1<sup>ère</sup> fois en 2025
- Facilitation de l'accès à la formation grâce à l'organisation de formations en intra, union des collectivités du territoire PEMB ou en interne
- Création en cours d'un livret relatif à la parentalité



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Maintien du niveau des prestations d'action sociale versées

- Renouvellement de l'adhésion au **CNAS** (93.447 € versés en 2025)
- Maintien d'une prestation complémentaire à celle du CNAS en faveur des enfants en situation de handicap
- Maintien des chèques cadeaux de **Noël** aux enfants des agents dont la municipalité a pérennisé l'augmentation de 20 à 30 € et l'extension du bénéfice de 16 à 18 ans depuis 2023 (9.150 € en 2025)
- Maintien des **Bons vêtements** pour les agents qui ne bénéficient pas d'EPI (13.024 € en 2025)
- Protection sociale complémentaire :
  - Maintien du niveau de participation à la **protection sociale complémentaire** des agents – mutuelle et prévoyance représentant 29.765 € en 2023, 35.567 € en 2024 et 43.999 € en 2025
  - Suivi des négociations du CIG Petite couronne dans le cadre de la mise en concurrence concernant la protection sociale dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 (adhésion obligatoire des agents au 01/01/2029 pour la prévoyance).
- Maintien du versement du **Forfait Mobilité Durable** selon les dispositions actualisées en 2024 : 6.200 € versés en 2023 et 21.600 € en 2024, 33.300 € en 2025



### IV. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Un budget maîtrisé

Le BP 2025 s'établit à 20.530.443 €, soit une augmentation de 233 350,21 € (+1,15 %) par rapport au BP 2024 et de 594 184 € par rapport au CA prévisionnel 2025.

#### Cette évolution tient compte :

- De l'impact sur la masse salariale 2026 de la campagne d'avancement de grade 2025 à hauteur de **8.856 €** sur 2026.
- Du coût des élections (mise sous pli, tenue des bureaux de vote, logistique).
- **Des remplacements** à venir des postes vacants en 2025 et des futurs postes vacants en 2026 suite aux départs prévisionnels mais aussi des remplacements d'agents temporairement absents.
- **La qualité du service public et le bon fonctionnement des services est une priorité pour la collectivité et il est maintenu qu'aucune décision de principe de non remplacement systématique des postes lors des départs, notamment à la retraite, ne soit prise malgré un contexte budgétaire contraint.**



## **IV. LES RESSOURCES HUMAINES**

### **La structure de la masse salariale**

	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>CA 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Rémunération titulaires	6 811 480,02	7 036 564,89	7 177 148,56	7 298 640,83	7 087 097,16	6 897 194,57	7 015 631,03
Rémunération contractuels	2 068 957,63	1 936 878,73	2 241 159,48	2 318 022,66	2 733 881,04	2 959 875,18	3 123 242,63
Régime indemnitaire	2 750 715,65	2 696 997,76	3 254 637,68	3 317 020,40	3 620 034,96	3 561 604,41	3 599 000,75
Indemnité inflation	0	0	37 298,46				
NBI, supplément familial, indemnité de résidence	374 505,79	439 728,24	453 415,97	474 777,65	474 919,36	469 648,55	484 914,51
Allocations chômage	212 169,99	210 576,20	205 293,86	185 882,90	137 245,68	119 972,00	199 124,64
Rémunération personnels extérieurs	55 095,55	60 069,30	63 773,73	61 414,08	51 110,31	50 724,47	47 235,00
Rémunération des emplois aidés	4 322,96	20 052,58	59 884,87	10 345,03			
Rémunération des apprentis	0	2 484,30	19 198,46	26 783,35	49 972,65	66 281,82	95 760,00
Action sociale	99 900,54	102 199,04	103 158,83	116 545,70	130 828,96	137 638,30	133 269,26
Médecine du travail	5 665,75	6 992,30	52 295,80	70 293,30	49 421,16	62 336,75	53 500,00
Charges patronales	4 657 615,14	4 767 307,75	5 115 537,99	5 139 058,71	5 343 297,24	5 610 983,53	5 778 765,18
<b>TOTAL 012</b>	<b>17 040 429,02</b>	<b>17 279 851,09</b>	<b>18 637 362,55</b>	<b>19 018 784,61</b>	<b>19 677 808,52</b>	<b>19 936 259,58</b>	<b>20 530 443,00</b>

- Le CA 2025 tient compte du versement d'une prime exceptionnelle de 250 € proratisée en fonction du temps de travail versée à l'ensemble des agents, représentant un montant total de 75.795,32 €.
- Au BP 2026, les charges de personnel représentent **54 %** des dépenses réelles de fonctionnement. **La moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants est à 58,80 % (données 2023 issues des comptes individuels des communes).**



**IV. LES RESSOURCES HUMAINES**

**La structure des effectifs en ETP (équivalent temps plein) moyen sur l'année**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>Titulaires</b>	311,4	321,3	314,27	300,38	283,91	280,99	277,18
<b>Contractuels</b>	91,2	86,3	98,94	80,2	90,9	99,18	110,46
<b>Assistants maternelles</b>	8	7,5	5,92	4,83	3	1	1
<b>Vacataires</b>	0,2	0,6	1,03	23,83	24,59	27,5	25,85
<b>Autres (dont apprentis)</b>	2,3	3,1	5,59	2,22	3,05	3,33	6,64
<b>Total</b>	<b>413,1</b>	<b>418,9</b>	<b>425,73</b>	<b>411,46</b>	<b>405,45</b>	<b>412</b>	<b>421,13</b>



### V. LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Considéré comme un service à caractère administratif (SPA), le cinéma bénéficie du versement d'une subvention d'équilibre via le budget principal de la ville.

- L'exécution budgétaire 2025 aura vu les dépenses de fonctionnement augmenter de 4,31% par rapport à l'exercice 2024 (157 810 € contre 151 295 euros)
- Les recettes ont été stables (51 200 euros) et la subvention de la ville nécessaire à l'équilibre du budget a été de 99 398 euros contre 98 013 euros en 2024.
- En 2026, le budget sera de 220 900 €. Il a été construit sur une hypothèse de recettes à hauteur de 48 000 euros, légèrement inférieure au réalisé de 2024 (51 000 euros).
- En dépenses, sont prévus notamment :
  - Les frais de personnel : 110 000 €
  - Les frais de fonctionnement : 46 120 €
  - Installation du système Fidélio pour accessibilité aux personnes porteuses de handicap : 4 500€
- Au total, l'inscription de la subvention d'équilibre versée s'élève à 114 420 €.